

Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014

par Samuel Perreault
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 12 décembre 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014 : faits saillants

- La majorité des Canadiens se disent satisfaits (50 %) ou très satisfaits (38 %) de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité.
- Les Canadiens figurent parmi les citoyens se sentant le plus en sécurité parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- De façon générale, les résidents des provinces de l'Atlantique et de l'Ontario étaient les plus satisfaits de leur sécurité personnelle, alors que ceux des Prairies et des territoires l'étaient moins.
- Les résidents des régions rurales ou des petites villes étaient plus susceptibles que les résidents des agglomérations d'au moins 10 000 habitants de se dire très satisfaits de leur sécurité personnelle.
- Parmi les régions métropolitaines de recensement de plus de 100 000 habitants, les résidents de Guelph, de Kingston et de Sherbrooke étaient les plus satisfaits de leur sécurité personnelle, alors que ceux d'Abbotsford–Mission, de Winnipeg et de Saskatoon étaient les moins satisfaits.
- Parmi les agglomérations comptant entre 10 000 et 100 000 habitants, les résidents de Centre Wellington, d'Owen Sound et de Corner Brook étaient les plus satisfaits de leur sécurité personnelle, tandis que les résidents de Red Deer, de Prince Albert et de Moose Jaw étaient les moins satisfaits.
- De moins en moins de Canadiens estiment que la criminalité est en hausse. En 2014, 1 Canadien sur 10 (11 %) estimait que le niveau de criminalité dans son voisinage avait augmenté au cours des cinq années précédentes, comparativement à près de la moitié (46 %) en 1993.
- Les victimes d'actes criminels étaient moins susceptibles de se sentir en sécurité. L'agression sexuelle, le vol qualifié et l'introduction par effraction sont les crimes ayant le plus d'incidence négative sur le sentiment de sécurité.
- Les femmes, plus particulièrement les jeunes femmes, se sentent moins en sécurité que les hommes. Dans l'ensemble, moins de 4 femmes sur 10 (38 %) ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir, comparativement à près des deux tiers (64 %) des hommes. Les femmes étaient aussi plus susceptibles de prendre des mesures pour se protéger contre les actes criminels.
- Les immigrants et les membres de minorités visibles affichaient, dans l'ensemble, un sentiment de sécurité moins fort que celui des autres Canadiens. Cela était particulièrement le cas chez les femmes arabes ou asiatiques occidentales (p. ex. iraniennes et afghanes), dont le quart ont déclaré ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir, par rapport à 11 % des autres femmes.

Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014

par Samuel Perreault

Le sentiment de sécurité personnelle est intrinsèquement lié au sentiment de mieux-être. Des mesures du sentiment de sécurité sont généralement incluses dans les principaux indicateurs du mieux-être, comme l'Indice canadien du mieux-être (Université de Waterloo) et l'indice « Vivre mieux » de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Plusieurs études ont également démontré que le fait de ressentir de l'insécurité pouvait avoir des répercussions négatives sur les personnes et les collectivités. Notamment, la crainte à l'égard de la criminalité inciterait au retrait de la vie communautaire et diminuerait la cohésion sociale (Cobbina et autres, 2008). Elle peut aussi amener certaines personnes à adopter des comportements contraignants, comme éviter certains endroits ou de sortir après une certaine heure. Le sentiment d'insécurité peut aussi donner lieu à des dépenses afin de se protéger contre la criminalité ou encore être le motif incitant certaines personnes à déménager ailleurs (Hale, 1996). Enfin, l'insécurité pourrait aussi avoir des répercussions négatives sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être en général (Foster et autres, 2014; Lorenc, 2012; Adams et Serpe, 2000).

Les recherches sur le sentiment de sécurité — ou sur la crainte à l'égard de la criminalité — ont également démontré que la sécurité personnelle serait associée à bien plus qu'une simple crainte d'être victime d'un crime. En effet, le sentiment d'insécurité représente généralement une crainte ou une anxiété diffuse liée à plusieurs facteurs personnels ou environnementaux (Farrall et autres, 2009).

Ainsi, le sentiment de sécurité serait influencé par des facteurs liés à la vulnérabilité : les personnes dont le risque d'être victime est plus élevé, ou encore celles qui se considèrent moins aptes à se défendre ou à se rétablir des suites de la victimisation (notamment les femmes et les personnes âgées), afficheraient des niveaux de crainte plus élevés (Sacco, 1995; Covington et Taylor, 1991; Killias, 1990). La collectivité dans laquelle une personne vit peut aussi avoir une incidence importante sur le sentiment de sécurité. Il est généralement convenu que les personnes habitant un endroit où les voisins se connaissent, s'entraident et se font confiance affichent un plus grand sentiment de sécurité personnelle (Yuan et McNeeley, 2017; Gibson et autres, 2002; Sampson et autres, 1997). Enfin, la présence de désordre social ou de comportements antisociaux aurait aussi un effet insécurisant puisque ces derniers constituent des indices voulant que des crimes plus graves puissent être commis ou encore que la collectivité ou la police ne soient pas en mesure de contrôler adéquatement les comportements déviants (Intravia et autres, 2016; Fitzgerald, 2008; Sampson et autres, 1997)¹.

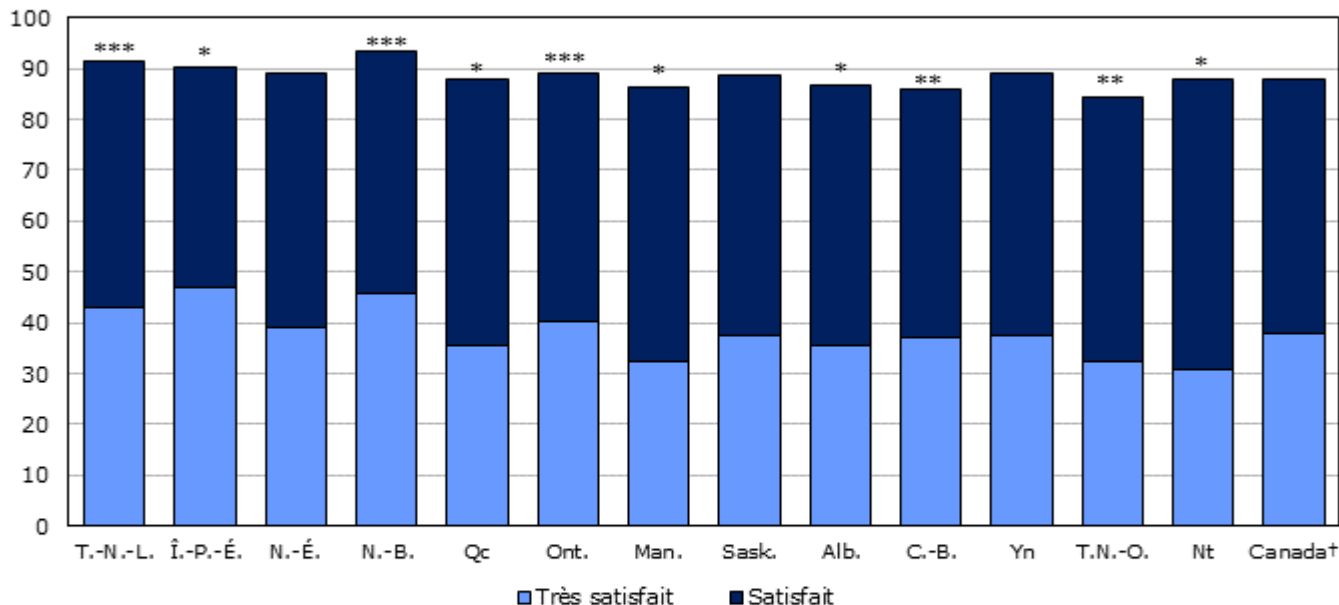
Puisque le sentiment de sécurité n'est que partiellement associé aux niveaux réels de criminalité, il importe de le mesurer précisément et de comprendre les facteurs pouvant y contribuer. La recherche sur le sujet a démontré que le sentiment de sécurité est un concept qui peut s'exprimer de différentes façons, et qu'il est généralement préférable d'utiliser plus d'une mesure pour mieux saisir sa nature, son étendue et ses tendances clés. Le présent article de *Juristat* expose les principales mesures du sentiment de sécurité comprises dans l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) de 2014, à l'échelle du pays, des provinces et des territoires, des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). On aborde également les principales caractéristiques qui sont associées au sentiment de sécurité des Canadiens.

La majorité des Canadiens sont satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

En 2014, la majorité (88 %) des Canadiens ont indiqué être très satisfaits (38 %) ou satisfaits (50 %) de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Cette proportion variait légèrement parmi les provinces et les territoires, allant de 85 % dans les Territoires du Nord-Ouest à 93 % au Nouveau-Brunswick (graphique 1 et tableau 1)².

Graphique 1**Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité, selon la province ou le territoire, 2014**

pourcentage

* valeur de la catégorie « Très satisfait » significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)** valeur du total de « Très satisfait » et « Satisfait » significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)*** valeurs de la catégorie « Très satisfait » et du total de « Très satisfait » et « Satisfait » significativement différentes des estimations pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Les résultats de 2014 ne devraient pas être directement comparés aux données des cycles précédents de l'enquête puisque les catégories de réponse ont été modifiées en 2014 pour y inclure la catégorie « Ni satisfait, ni insatisfait ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

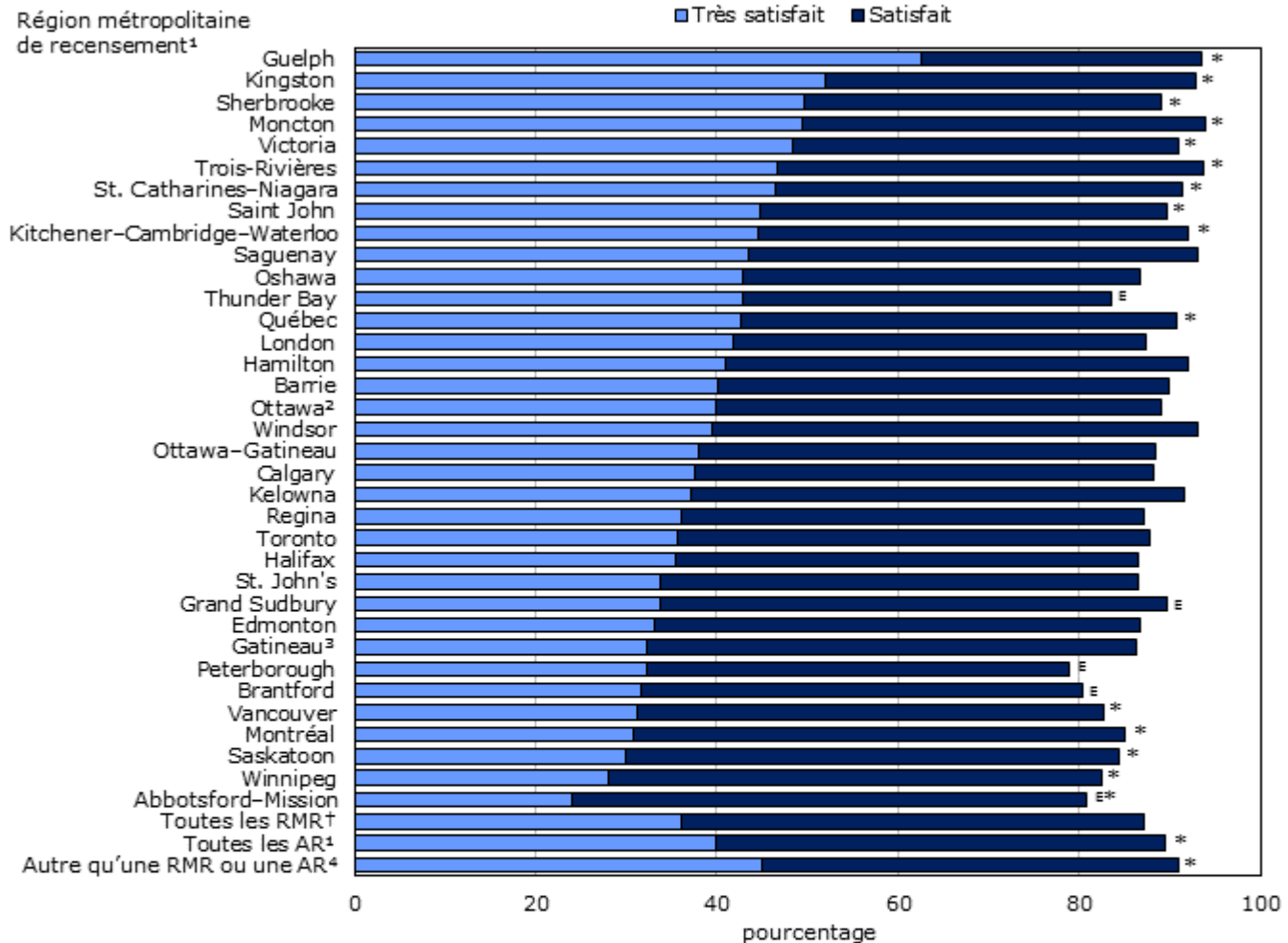
Les différences entre les provinces et les territoires étaient un peu plus prononcées pour ce qui est de la proportion de personnes se disant très satisfaites de leur sécurité personnelle, celle-ci variant de 31 % au Nunavut à 47 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans l'ensemble, la variation de part et d'autre du pays de la proportion de personnes ayant déclaré être très satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité reflétait les différences dans les taux de crimes déclarés par la police entre les diverses régions du pays (Boyce, 2015). Ainsi, on observait les plus fortes proportions de personnes se disant très satisfaites dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario — soit les provinces affichant les taux de criminalité les plus bas — alors que les plus faibles proportions de personnes se disant très satisfaites ont été enregistrées dans les Prairies et les territoires — là où les taux de criminalité sont plus élevés.

Les résidents des RMR sont moins susceptibles de se dire très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Le sentiment de sécurité des Canadiens varie en fonction de l'endroit où ils habitent, et plus particulièrement selon la taille de la ville. Les personnes vivant dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)³ — les agglomérations de 100 000 habitants et plus — étaient moins susceptibles de se dire très satisfaites de leur sécurité personnelle que les résidents des agglomérations comptant entre 10 000 et 100 000 habitants (AR)⁴, soit 36 % comparativement à 40 %. Cette différence était encore plus marquée par rapport aux personnes vivant dans les régions rurales et les petites villes (45 %) (graphique 2). La fréquence des crimes peut être plus élevée dans les grandes villes et donc être plus apparente pour les résidents. Lorsque l'on tient compte toutefois de la taille de la population, les taux de criminalité ne sont généralement pas plus élevés dans les RMR ou les AR que dans les autres régions du pays.

Graphique 2 Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité, selon la région métropolitaine de recensement, 2014



† à utiliser avec prudence (« Très satisfait »)
 * valeur de la catégorie « Très satisfait » significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
 † catégorie de référence (« Très satisfait »)

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

2. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

3. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

4. Cette catégorie représente les régions rurales et les petites villes.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Les résultats de 2014 ne devraient pas être directement comparés aux données des cycles précédents de l'enquête puisque les catégories de réponses ont été modifiées en 2014 pour y inclure la catégorie « Ni satisfait, ni insatisfait ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Les différences observées selon la taille de la ville étaient surtout attribuables aux femmes. En effet, moins du tiers (30 %) de celles habitant une RMR se sont dites très satisfaites de leur sécurité personnelle. Cette proportion augmentait légèrement dans les agglomérations de moyenne taille (33 %) et nettement plus dans les régions rurales et les petites villes (41 %). Chez les hommes, ces proportions étaient de 42 %, 48 % et 49 % respectivement.

Les résidents des RMR de Guelph, de Kingston et de Sherbrooke sont les plus satisfaits de leur sécurité personnelle

La proportion de personnes ayant déclaré être très satisfaites variait d'une région métropolitaine de recensement (RMR) à l'autre. À l'instar de ce qui était observé pour les provinces, les proportions de personnes se disant très satisfaites de leur sécurité étaient plus élevées dans les RMR affichant de faibles taux de criminalité. Par exemple, les plus fortes proportions de personnes se disant très satisfaites de leur sécurité personnelle ont été enregistrées à Guelph (63 %), à Kingston (52 %) et à Sherbrooke (50 %), alors que les plus faibles l'ont été à Abbotsford–Mission (24 %), à Winnipeg (28 %) et à Saskatoon (30 %) (tableau 1).

Parmi les agglomérations de recensement, les plus fortes proportions de personnes se disant très satisfaites de leur sécurité personnelle ont été observées à Centre Wellington (76 %), à Owen Sound (66 %), à Corner Brook (63 %) et à Miramichi (59 %)⁵, alors que les plus faibles ont été enregistrées à Red Deer (15 %^E), à Prince Albert (18 %^E), à Moose Jaw (22 %^E) et à Wood Buffalo (23 %^E). Certaines études ont démontré que les changements structurels importants liés à l'exploitation de ressources pouvaient avoir une incidence négative sur le sentiment de sécurité dans les petites communautés (Ruddell et Ortiz, 2014; Scott et autres, 2012), ce qui pourrait en partie expliquer les plus faibles niveaux de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle observés pour certaines de ces agglomérations.

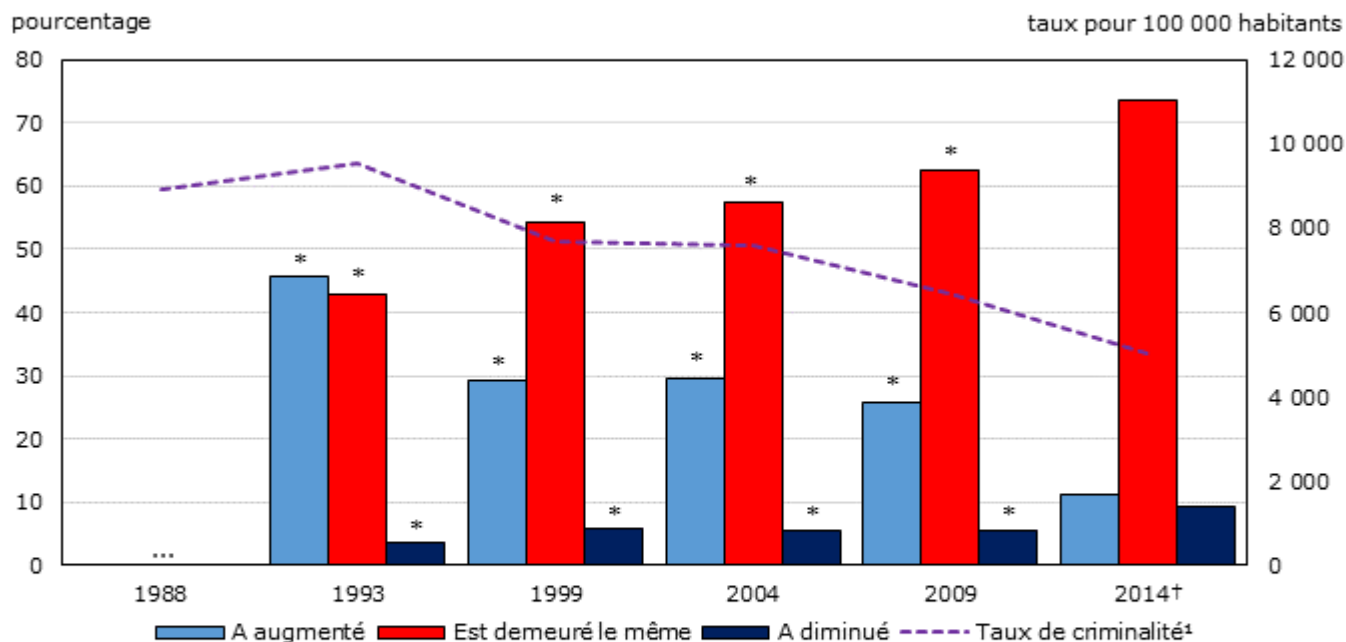
De façon générale, les variations du niveau de satisfaction par rapport à la sécurité personnelle constatées d'une RMR à l'autre semblaient correspondre à la tendance des taux de criminalité déclarée par la police. On a toutefois noté quelques exceptions. Par exemple, la proportion de résidents de Montréal se disant très satisfaites de leur sécurité personnelle était inférieure à la moyenne des RMR (31 % par rapport à 36 %), même si le taux de criminalité y est relativement faible. De même, bien que Toronto ait enregistré le plus faible taux de criminalité parmi les RMR en 2014, ses résidents n'étaient pas plus susceptibles que la moyenne de se dire très satisfaites de leur sécurité personnelle (36 %).

Plusieurs études démontrent que les niveaux de criminalité influent seulement partiellement sur le sentiment de sécurité. D'autres facteurs plus souvent présents en milieu urbain, tels que des signes de désordre social ou physique, des interactions fréquentes avec des étrangers et une faible cohésion sociale, peuvent aussi réduire le sentiment de sécurité (Gibson et autres, 2002; Pain, 2000; Sampson et autres, 1997; Hale, 1996). Il convient aussi de noter que le sentiment de sécurité est surtout influencé par les caractéristiques de l'environnement immédiat des personnes (Breetzke et Pearson, 2014). Ainsi, à l'intérieur même de chaque ville, le sentiment de sécurité pourrait varier grandement d'un quartier à l'autre.

En 2014, la majorité des Canadiens croyaient que le niveau de criminalité dans leur quartier était le même que cinq ans plus tôt

Depuis le début des années 1990, le taux de criminalité déclarée par la police a diminué de façon générale année après année au Canada⁶. Cette constatation ne correspond toutefois pas aux perceptions qu'ont la plupart des Canadiens au sujet des tendances de la criminalité dans leur voisinage. En 2014, la majorité des Canadiens (74 %) croyaient que le niveau de criminalité dans leur voisinage était demeuré inchangé par rapport à cinq années auparavant. En outre, un peu plus de 1 Canadien sur 10 estimait que le niveau de criminalité avait augmenté, et un peu moins de 1 sur 10 croyait que celui-ci avait diminué (graphique 3).

Graphique 3 Perceptions des Canadiens par rapport à l'évolution du niveau de criminalité dans leur voisinage au cours des cinq années précédentes, 1993 à 2014



... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Il s'agit du taux pour l'ensemble des infractions au *Code criminel*, sauf les délits de la route. Comprend les territoires. Seuls les taux de criminalité pour les années figurant au tableau sont compris dans la ligne « Taux de criminalité ». Il s'agit donc de la tendance générale et celle-ci ne tient pas compte des variations annuelles. Pour obtenir le taux de criminalité pour chaque année, veuillez consulter le tableau CANSIM 252-0051.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Les territoires sont exclus des données sur la perception de l'évolution du niveau de criminalité.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Bien

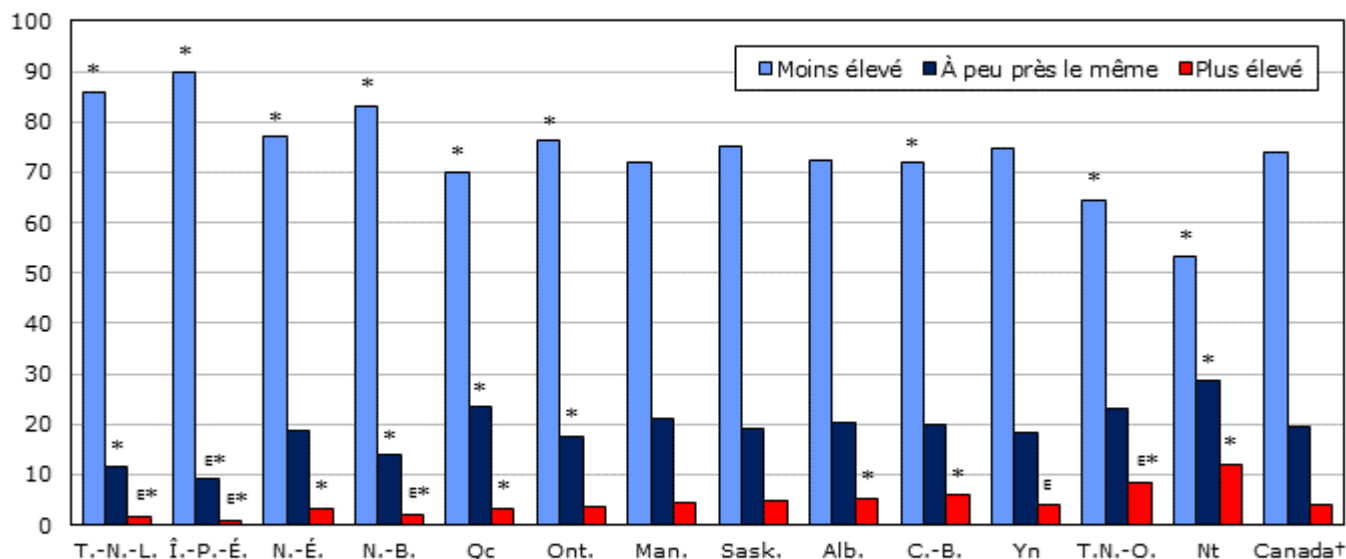
que les perceptions des Canadiens à l'égard des tendances de la criminalité ne semblent pas correspondre aux tendances des crimes déclarés par la police, en examinant la façon dont ces perceptions ont changé au fil du temps, on constate que celles-ci concordent tout de même en partie. Par exemple, en 1993, alors que le taux de criminalité venait d'atteindre un sommet⁷, près de la moitié (46 %) des Canadiens croyaient que le niveau de criminalité avait augmenté, une proportion à peine moindre (43 %) estimait que ce taux était demeuré stable et tout juste 4 % étaient d'avis qu'il avait diminué. Ainsi, de moins en moins de Canadiens estiment que le nombre de crimes augmente, une situation en partie conforme à la tendance des crimes déclarés par la police.

La plupart des Canadiens estiment que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage est moins élevé qu'ailleurs au Canada

Même si peu de Canadiens estiment que la criminalité dans leur voisinage a diminué au cours des cinq dernières années, ils sont toutefois nombreux à croire qu'elle y est moins élevée qu'ailleurs au pays. En effet, près des trois quarts (74 %) des Canadiens considèrent que le nombre de crimes commis dans leur voisinage est moins élevé que dans les autres régions du pays. Par ailleurs, 1 Canadien sur 5 (20 %) croit que le nombre de crimes commis dans leur voisinage est à peu près le même qu'ailleurs au Canada et moins de 1 sur 20 (4 %) estiment que celui-ci est supérieur (graphique 4).

Graphique 4**Perceptions des Canadiens relativement au nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage par rapport aux autres régions du Canada, 2014**

pourcentage



E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Il est possible que la satisfaction de nombreux Canadiens relativement à leur sécurité personnelle soit en partie liée à la perception favorable qu'ils ont du niveau de criminalité dans leur quartier. En effet, 92 % des Canadiens croyant que le nombre de crimes commis dans leur quartier est inférieur à celui observé ailleurs au Canada ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle, comparativement à 62 % de ceux estimant que la criminalité dans leur quartier est plus élevée qu'ailleurs.

Tout comme le niveau de satisfaction par rapport à la sécurité personnelle, la perception du nombre de crimes commis dans le quartier comparativement à ailleurs au Canada variait de part et d'autre du pays et suivait généralement les différences quant aux taux de criminalité. Bien que la majorité des Canadiens croient que le nombre de crimes est moins élevé dans leur quartier qu'ailleurs au pays, on a généralement observé les perceptions les plus favorables dans l'Est et en Ontario, là où les taux de criminalité sont plus bas, et les perceptions les moins favorables dans l'Ouest et les territoires.

La majorité des Canadiens disent prendre des mesures pour se protéger contre les actes criminels

Une autre façon de mesurer le sentiment de sécurité des Canadiens est de tenir compte des comportements qu'ils adoptent pour se protéger contre les actes criminels. Il convient toutefois de souligner que les personnes qui ont adopté des mesures en réponse à un sentiment d'insécurité ont peut-être en fait ainsi amélioré leur sentiment de sécurité.

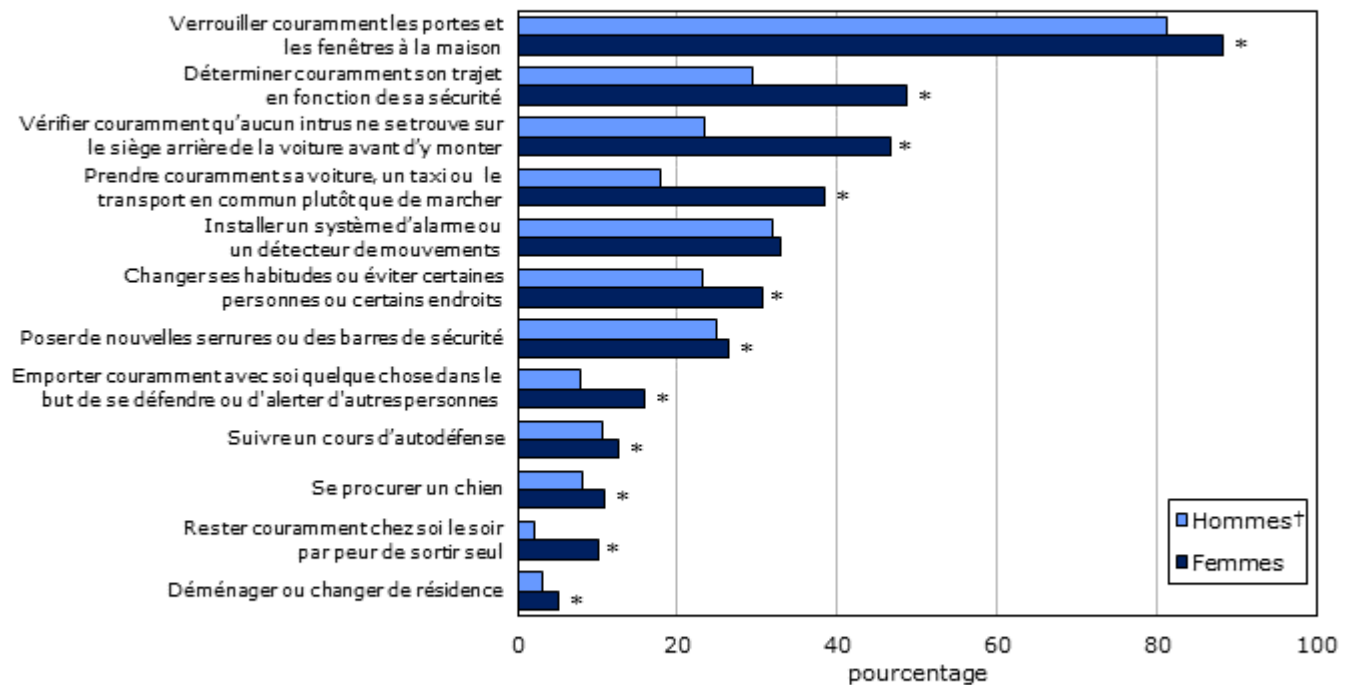
En 2014, la majorité des Canadiens (94 %) ont déclaré prendre régulièrement ou avoir déjà pris des mesures pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels. La mesure la plus fréquente était de verrouiller couramment les portes et les fenêtres à la maison, une mesure adoptée par 85 % des Canadiens.

Les femmes (96 %) étaient un peu plus susceptibles que les hommes (91 %) de déclarer prendre ou avoir pris des mesures de protection. De plus, les femmes déclaraient habituellement prendre davantage de mesures que les hommes, soit en moyenne quatre mesures, par rapport à trois chez leurs homologues masculins.

Dans l'ensemble, les femmes étaient nettement plus susceptibles que les hommes de déclarer prendre des mesures pour se protéger elles-mêmes plutôt que leurs biens. Par exemple, près de la moitié des femmes ont dit déterminer leur trajet en fonction de leur sécurité (49 %) et vérifier qu'aucun intrus ne se trouve sur le siège arrière de la voiture avant d'y monter (47 %), alors qu'environ le quart des hommes ont indiqué prendre de telles mesures (29 % et 23 % respectivement) (graphique 5).

Graphique 5 Recours à des mesures de protection, selon le sexe, Canada, 2014

Mesure pour se protéger
ou protéger ses biens
contre des actes criminels



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique.

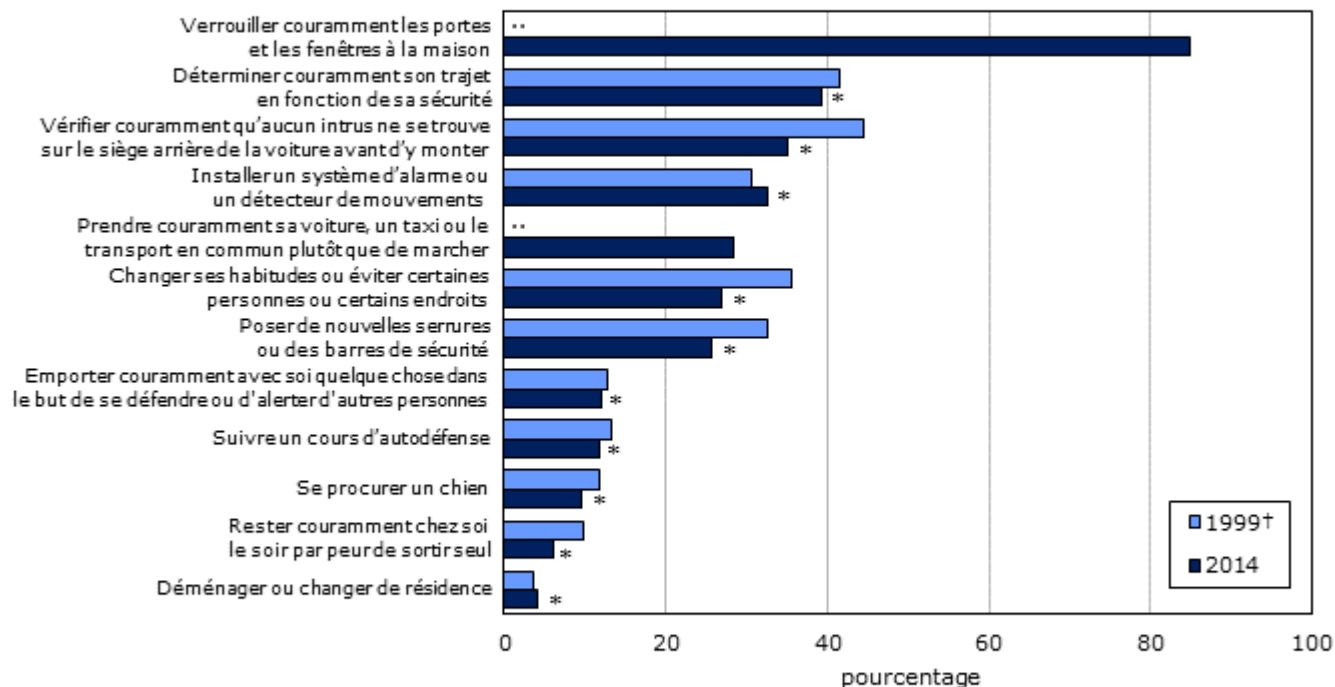
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

De même, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer que, pour leur sécurité personnelle, elles prennent couramment un taxi, leur voiture ou le transport en commun plutôt que de marcher (38 % par rapport à 18 %) ou demeurent chez elles le soir (10 % par rapport à 2 %). En revanche, on observe très peu de différence entre les femmes et les hommes en ce qui a trait aux mesures visant principalement à protéger les biens, comme le fait d'installer un système d'alarme ou de poser de nouvelles serrures (graphique 5).

Signe que les Canadiens se sentent peut-être davantage en sécurité qu'auparavant, tant les hommes que les femmes étaient moins nombreux à déclarer prendre des mesures de protection en 2014 qu'ils ne l'étaient en 1999. Les baisses les plus importantes ont été notées pour le fait de vérifier qu'aucun intrus ne se trouve sur le siège arrière de la voiture avant d'y monter (35 % par rapport à 44 % en 1999), d'avoir changé ses habitudes ou évité certains endroits (27 % par rapport à 36 %) et d'avoir posé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité (26 % par rapport à 33 %) (graphique 6).

Graphique 6 Recours à des mesures de protection, ensemble des provinces, 1999 et 2014

Mesure pour se protéger
ou protéger ses biens
contre des actes criminels



.. indisponible pour une période de référence précise

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Exclut les données des territoires.

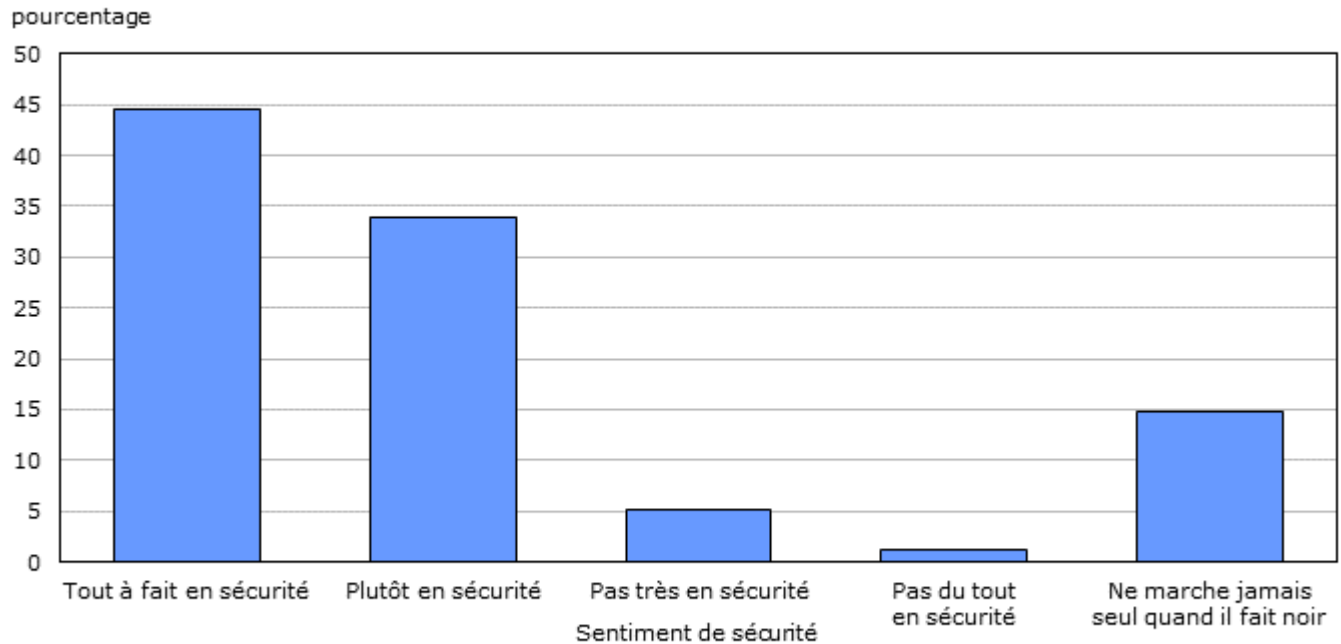
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Environ la moitié des Canadiens se sentent tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) de 2014, on a aussi questionné les Canadiens sur leur sentiment de sécurité dans des situations précises, par exemple lorsque, une fois la nuit tombée, ils marchent seuls dans leur quartier, sont seuls à la maison ou utilisent seuls le transport en commun. La majorité des Canadiens ont indiqué se sentir en sécurité dans ces situations.

Un peu moins de la moitié (44 %) des Canadiens ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir (graphique 7). En excluant les personnes qui ne marchent jamais seules dans leur voisinage quand il fait noir, cette proportion grimpe à 52 %, en hausse de 12 points de pourcentage par rapport à 1999 (40 %). Il est à noter que certaines personnes peuvent d'ailleurs choisir de ne jamais marcher seules le soir parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Parmi celles ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir, un peu moins du tiers (31 %) ont mentionné qu'elles le feraient si elles se sentaient davantage en sécurité⁸.

Graphique 7
Sentiment de sécurité des Canadiens par rapport à la criminalité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, 2014

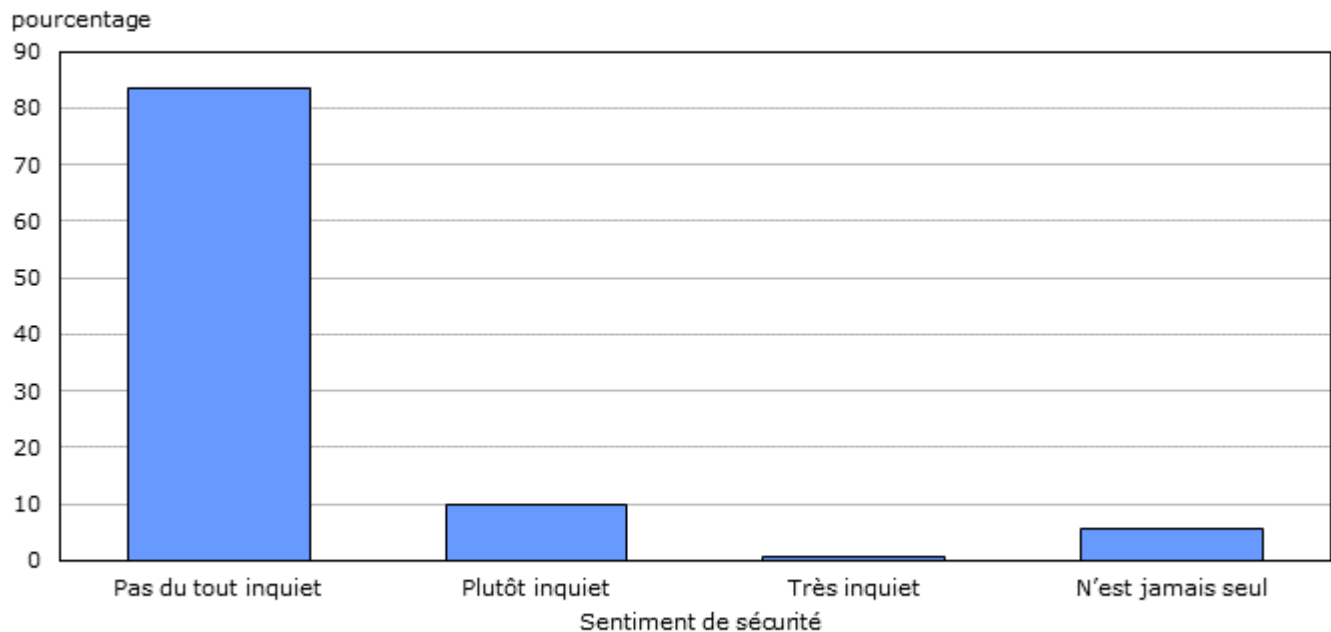


Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

De même, 84 % des Canadiens (ou 89 % en excluant ceux qui ne sont jamais seuls) ont indiqué ne pas du tout se sentir inquiets lorsqu'ils sont seuls à la maison en soirée (graphique 8).

Graphique 8
Sentiment de sécurité des Canadiens par rapport à la criminalité lorsqu'ils sont seuls à la maison quand il fait noir, 2014



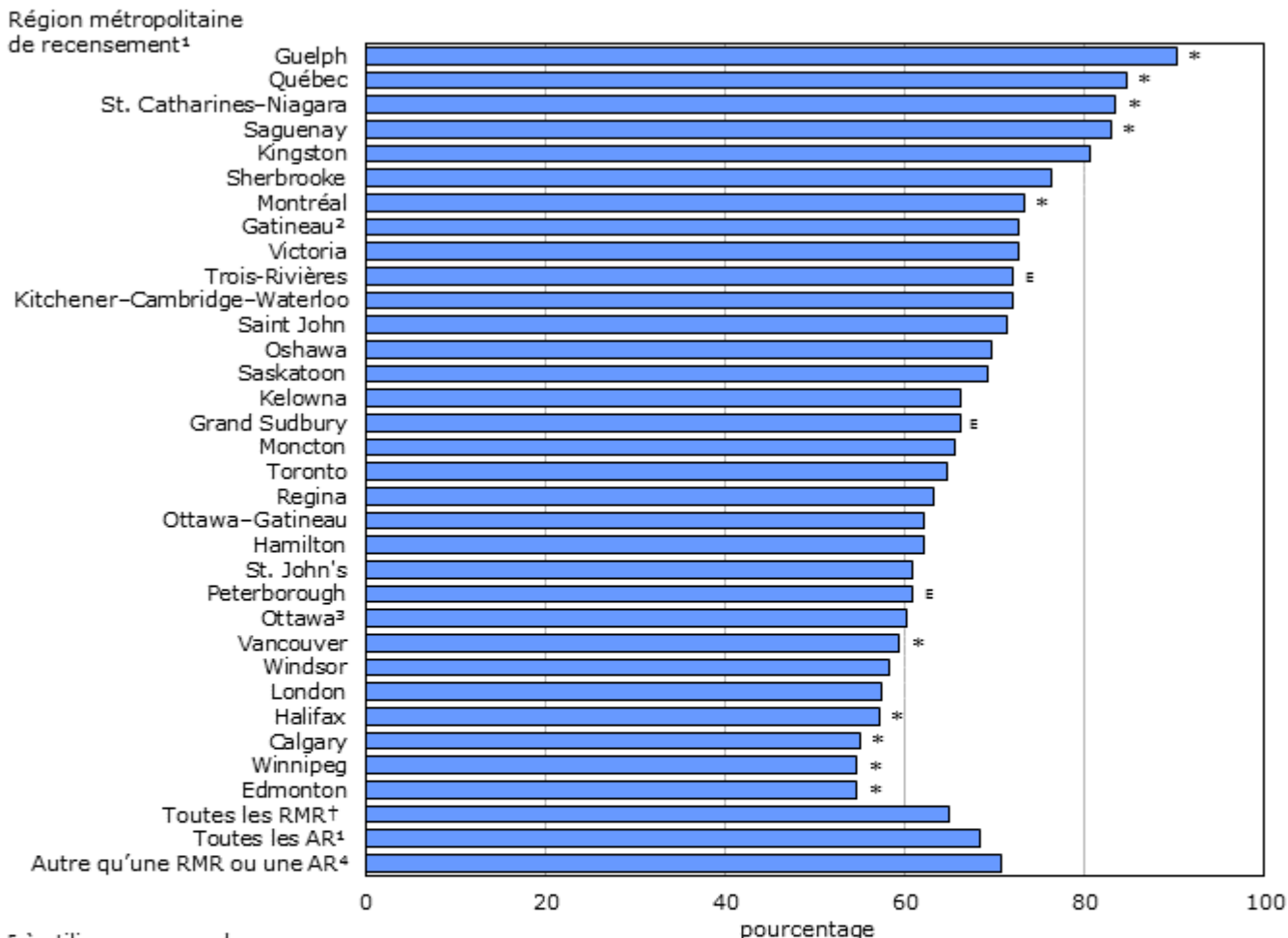
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Quant au sentiment de sécurité dans le transport en commun, les deux tiers (65 %) des usagers⁹ ont déclaré n'être pas du tout inquiets pour leur sécurité en utilisant ce service seuls quand il fait noir. Cependant, cette proportion n'était pas égale dans l'ensemble du pays. Par exemple, 90 % des usagers du transport en commun à Guelph et 85 % à Québec ont dit n'être pas du tout inquiets pour leur sécurité, comparativement à 55 % à Edmonton, à Winnipeg et à Calgary (graphique 9).

Graphique 9

Usagers du transport en commun ayant déclaré ne pas se sentir inquiets pour leur sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'ils utilisent les transports en commun, selon la région métropolitaine de recensement, 2014



[‡] à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

[†] catégorie de référence

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

2. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

4. Cette catégorie représente les régions rurales et les petites villes.

Note : Exclut les personnes qui n'utilisent jamais les transports en commun quand il fait noir. Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Les RMR suivantes sont exclues du présent graphique parce qu'il était impossible de produire une estimation fiable : Brantford, Barrie, Thunder Bay et Abbotsford-Mission.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

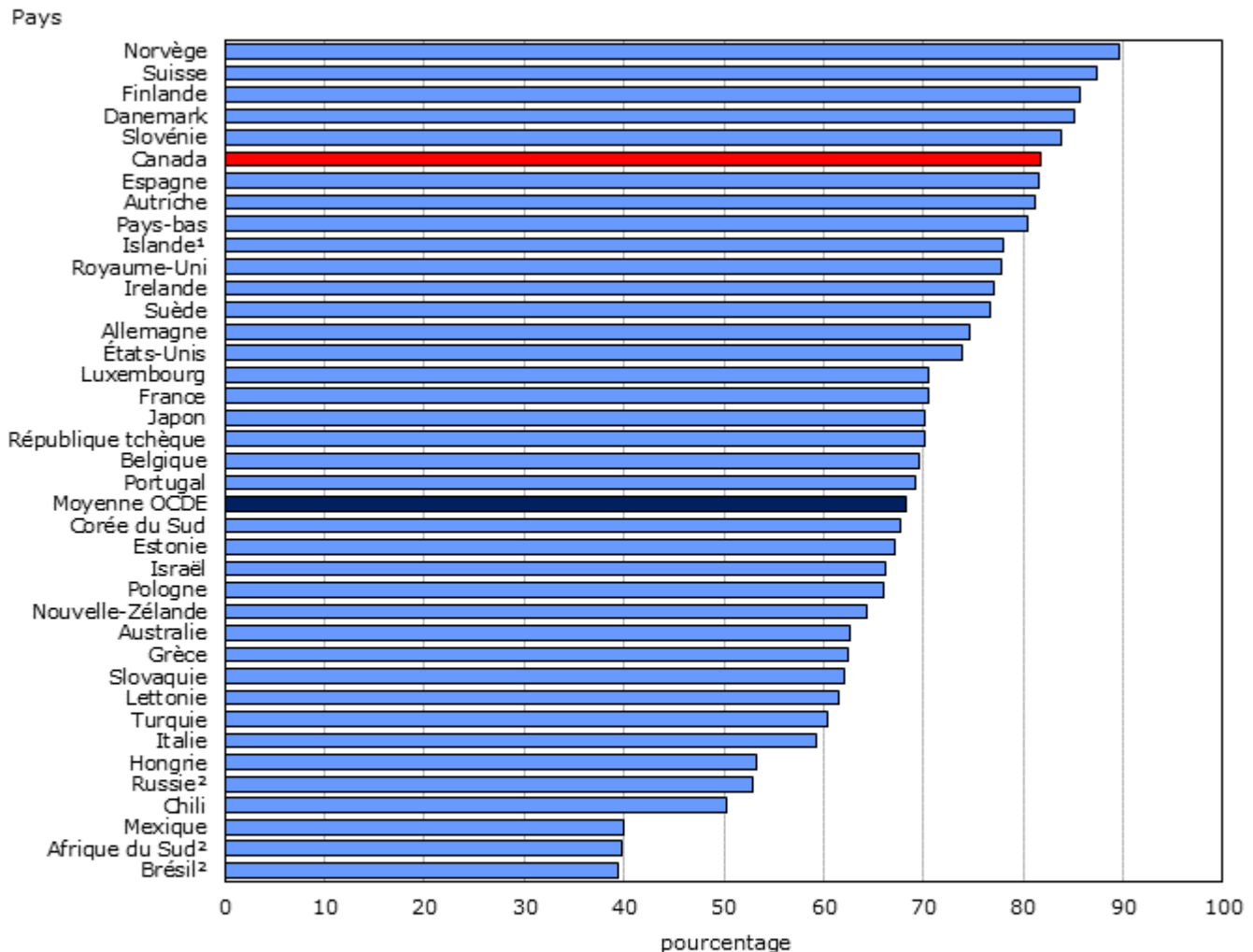
Les Canadiens figurent parmi les citoyens qui se sentent le plus en sécurité parmi les pays membres de l'OCDE

L'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) n'est menée qu'au Canada et les résultats ne permettent donc pas de comparer le sentiment de sécurité des Canadiens à celui des résidents des autres pays. Cependant, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹⁰ publie des données sur le sentiment de sécurité pour

ses pays membres. Ces données sont tirées du Sondage mondial Gallup, qui utilise une question semblable à celle de l'ESG de 2014 pour mesurer le sentiment de sécurité d'une personne lorsqu'elle marche seule dans son quartier quand il fait noir.

Les résultats montrent que les Canadiens figurent parmi ceux qui affichent le plus fort sentiment de sécurité parmi les pays membres de l'OCDE, 82 % ayant déclaré se sentir en sécurité dans une telle situation. Seuls les résidents des pays scandinaves (à l'exception de la Suède), de la Suisse et de la Slovénie ont été proportionnellement plus nombreux à déclarer se sentir en sécurité. Cette proportion est aussi nettement plus élevée que la moyenne des pays membres de l'OCDE (68 %). À titre de comparaison, 78 % des Britanniques, 74 % des Américains et 71 % des Français ont déclaré se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage. Parmi les résidents des pays membres de l'OCDE, les Mexicains étaient les moins susceptibles de se dire en sécurité (40 %) (graphique 10).

Graphique 10
Proportion de personnes ayant déclaré se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur ville ou leur voisinage quand il fait noir, pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2015



1. L'année de référence pour l'Islande est 2013.

2. Ce pays n'est pas membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et n'est donc pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE. Les données pour ce pays sont néanmoins incluses dans celles publiées par l'OCDE et sont donc présentées ici à titre indicatif.

Note : Bien que les données présentées dans ce graphique et celles tirées de l'Enquête sociale générale sont relativement semblables, il est important de noter que celles-ci ne sont pas directement comparables. En effet, la question utilisée, la taille de l'échantillon et la méthodologie comportent plusieurs différences. Les données représentent la proportion de personnes ayant répondu par l'affirmative à la question : « Vous sentez-vous en sécurité lorsque vous marchez seul dans votre ville ou votre quartier il fait noir? ».

Source : Données publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (indice « Vivre mieux » 2016), recueillies par Gallup dans le cadre de son sondage mondial.

Encadré 1**Les différentes mesures du sentiment de sécurité au Canada**

La plupart des études sur le sentiment de sécurité — ou sur la crainte à l'égard de la criminalité — reconnaissent que celui-ci est un concept qui n'est pas figé dans le temps et qui peut être exprimé de différentes manières (Farrall et autres, 2009). Ainsi, il existe tout autant de façons de mesurer le sentiment de sécurité. Par exemple, les mesures que prennent les Canadiens pour se protéger contre la criminalité peuvent refléter une réaction comportementale à un certain sentiment d'insécurité. Les répondants peuvent également être interrogés sur leur perception du niveau de crimes dans leur quartier, ce qui peut fournir une certaine évaluation du risque perçu. Enfin, dans l'enquête, on peut aussi poser des questions sur le sentiment de sécurité dans des situations précises ou encore sur la peur d'être victime d'actes criminels précis, soit une façon de mesurer un aspect plus émotif du sentiment de sécurité.

On convient généralement qu'il est préférable d'analyser plus d'une mesure afin de dresser un portrait plus complet du sentiment de sécurité. En plus des questions sur la prise de mesures de précaution et de prévention (voir le graphique 5), l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) de 2014 comprenait les questions suivantes pour mesurer le sentiment de sécurité des Canadiens, celles-ci étant brièvement abordées dans le présent article :

1. De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?
2. Comparativement aux autres régions du Canada, croyez-vous que le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage soit plus élevé, à peu près le même ou moins élevé?
3. À votre avis, le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage a-t-il augmenté, diminué ou est demeuré à peu près le même au cours des cinq dernières années?
4. Lorsque vous attendez ou utilisez seul le transport en commun lorsqu'il fait noir, vous sentez-vous très inquiet, plutôt inquiet ou pas du tout inquiet pour votre sécurité face à la criminalité?
5. Lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit, vous sentez-vous très inquiet, plutôt inquiet ou pas du tout inquiet pour votre sécurité face à la criminalité?
6. À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage lorsqu'il fait noir?

Les réponses à la question 6 seront utilisées dans l'analyse des caractéristiques influant sur le sentiment de sécurité, laquelle est présentée dans la section qui suit. Non seulement cette question — ou une formulation semblable — figure dans la plupart des enquêtes nationales sur la victimisation, il s'agit également de l'une des questions les plus utilisées dans les études sur le sentiment de sécurité. En outre, les principaux indices du mieux-être reposent sur cette mesure. Ainsi, le fait de se concentrer sur les résultats de cette mesure facilite l'établissement de meilleurs liens et comparaisons avec les données d'autres études.

Plus précisément, l'analyse des réponses obtenues à la question « À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage lorsqu'il fait noir? » portera essentiellement sur les personnes ayant déclaré se sentir tout à fait en sécurité dans cette situation. Les travaux de Farrall et autres (2009) ont montré qu'il existait de nombreuses incohérences dans les réponses des répondants selon la question qui leur est posée. Cependant, ces incohérences seraient beaucoup plus rares chez ceux se disant tout à fait en sécurité. Enfin, les personnes ayant répondu ne jamais marcher seules quand il fait noir sont exclues de cette analyse. Bien que certaines personnes puissent éviter de marcher seules justement par crainte d'être victimes d'actes criminels, la plupart des études soulignent le fait que des questions hypothétiques (notamment le sentiment de sécurité qu'aurait une personne **si** elle marchait seule) donnent lieu à des résultats peu fiables (Farrall et autres, 2009; Ferraro et LaGrange, 1987).

Les femmes se sentent beaucoup moins en sécurité que les hommes

Le sentiment de sécurité en marchant seul le soir dans son quartier est l'une des mesures les plus souvent utilisées dans les études portant sur ce sentiment. Bien que certaines personnes peuvent choisir de ne jamais marcher seules le soir parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité, la plupart des études s'entendent pour dire qu'il est préférable de ne pas utiliser une mesure hypothétique, et donc de ne considérer que le sentiment de sécurité des personnes qui exercent l'activité en question (voir l'encadré 1). Les prochaines sections porteront sur le sentiment de sécurité des personnes qui marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir.

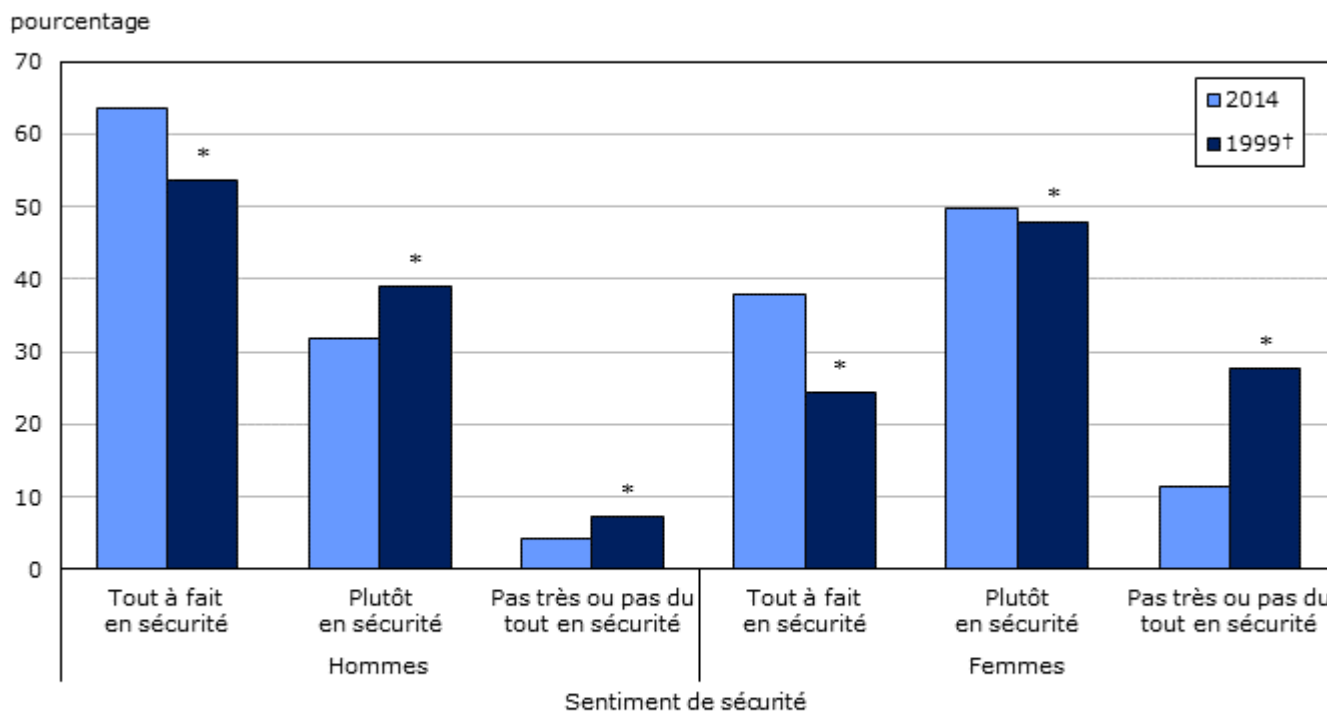
De toutes les caractéristiques sociodémographiques pouvant influencer sur le sentiment de sécurité, le sexe est probablement celle qui est la plus importante. Par exemple, près des deux tiers (64 %) des hommes qui marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir ont mentionné se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils le font, alors qu'un peu plus du tiers (38 %) des

femmes ont fait une telle affirmation. À l'inverse, les femmes (12 %) étaient trois fois plus susceptibles que les hommes (4 %) de se dire pas très ou pas du tout en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir (tableau 2).

Par ailleurs, cette différence était observable peu importe la mesure du sentiment de sécurité. Par exemple, la moitié (50 %) des usagères du transport en commun ne se sentent pas du tout inquiètes lorsqu'elles sont seules quand il fait noir, comparativement à plus des trois quarts (78 %) de leurs homologues masculins. De plus, 83 % des femmes ont indiqué ne pas du tout être inquiètes lorsqu'elles sont seules chez elles en soirée ou la nuit, comparativement à la quasi-totalité (94 %) des hommes. De surcroît, elles étaient aussi plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles marcheraient plus souvent seules dans leur voisinage quand il fait noir si elles s'y sentaient plus en sécurité (30 % comparativement à 18 %¹¹).

En revanche, le sentiment de sécurité s'est accru de façon marquée chez les femmes au cours des dernières années. En 1999, moins du quart (24 %) des femmes disaient se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur voisinage quand il fait noir, et une proportion plus élevée (28 %) affirmait se sentir pas très ou pas du tout en sécurité. Quinze ans plus tard, ces proportions étaient de 38 % et de 11 %. Chez les hommes, 54 % ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité et 7 % ne se sentaient pas du tout en sécurité en 1999, ces proportions étant respectivement de 64 % et de 4 % en 2014 (graphique 11).

Graphique 11
Sentiment de sécurité des Canadiens en marchant seul dans le
voisinage quand il fait noir, selon le sexe, 1999 et 2014



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules quand il fait noir. Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Outre le sexe, plusieurs autres facteurs peuvent avoir une incidence sur le sentiment de sécurité, comme les caractéristiques socioéconomiques, les caractéristiques du quartier ou les antécédents de victimisation. Cependant, même en tenant compte de ces autres facteurs, les différences entre les femmes et les hommes demeuraient (voir l'encadré 2), soit une conclusion relativement constante dans les études sur le sentiment de sécurité (Hale, 1996). En revanche, certains travaux avancent que l'intégration des rôles sociaux voulant que les hommes soient forts et courageux amènerait certains à sous-estimer leur sentiment d'insécurité ou, du moins, à difficilement l'admettre. Par conséquent, la différence entre les femmes et les hommes pourrait être moins marquée que ce que donnent à penser ces constatations (Sutton et autres, 2011; Sutton et Farrall, 2005).

Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, sont moins susceptibles de déclarer se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir

En 2014, les jeunes de 15 à 24 ans étaient légèrement moins susceptibles que les Canadiens des autres groupes d'âge de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, soit 44 % par rapport à 52 % et plus chez les autres groupes d'âge (tableau 2).

Tant les jeunes hommes que les jeunes femmes étaient moins susceptibles que leurs homologues plus âgés de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir. La différence était particulièrement marquée chez les femmes. En effet, un peu plus du quart (28 %) des femmes de 15 à 24 ans ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir, par rapport à 40 % des femmes de 25 ans et plus.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont aussi ceux qui affichent les plus hauts taux de victimisation (Perreault, 2015). Plusieurs études laissent entendre que la crainte à l'égard de la criminalité chez les femmes serait surtout liée à la peur d'être victime d'agression sexuelle (Pain, 2000). Or, ce sont les jeunes femmes qui risquent le plus d'être victimes d'agression sexuelle et, contrairement à la plupart des autres crimes, les taux d'agression sexuelle n'ont que peu ou pas diminué au cours des dernières années (Rotenberg, 2017; Conroy et Cotter, 2017; Perreault, 2015). Les jeunes femmes seraient aussi proportionnellement plus nombreuses à être la cible de harcèlement ou d'autres comportements sexuels inappropriés susceptibles de leur faire craindre pour leur sécurité (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014; Pain, 2000).

Bien qu'ils affirment se sentir moins en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, les jeunes adultes affichent des niveaux équivalents de satisfaction à l'égard de leur sécurité personnelle à ceux des Canadiens de la plupart des autres groupes d'âge.

Certaines autres caractéristiques étroitement liées à l'âge avaient aussi une incidence sur le sentiment de sécurité. Par exemple, les étudiants (43 %) étaient moins susceptibles que les personnes occupant un emploi (55 %) de se dire tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, tout comme cela était le cas des personnes célibataires (48 %) par rapport à celles mariées ou vivant en union libre (55 %). Toutefois, en tenant compte d'autres facteurs influant sur le sentiment de sécurité, ces caractéristiques n'avaient plus d'effet significatif, contrairement à l'âge (voir l'encadré 2).

Ces résultats remettent en question les idées reçues voulant que les personnes plus âgées se sentent moins en sécurité (Killias, 1990). Parallèlement, les études sur le sentiment de sécurité sont souvent arrivées à des résultats contradictoires quant à la relation entre l'âge et le sentiment de sécurité (Hale, 1996), certaines avançant que la façon de mesurer le sentiment de sécurité pouvait être à l'origine de ces contradictions (Ferraro, 1987). Toutes les mesures disponibles dans l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) (voir l'encadré 1) montrent toutefois que les personnes de 65 ans et plus se sentent autant, sinon davantage en sécurité que celles de 15 à 24 ans.

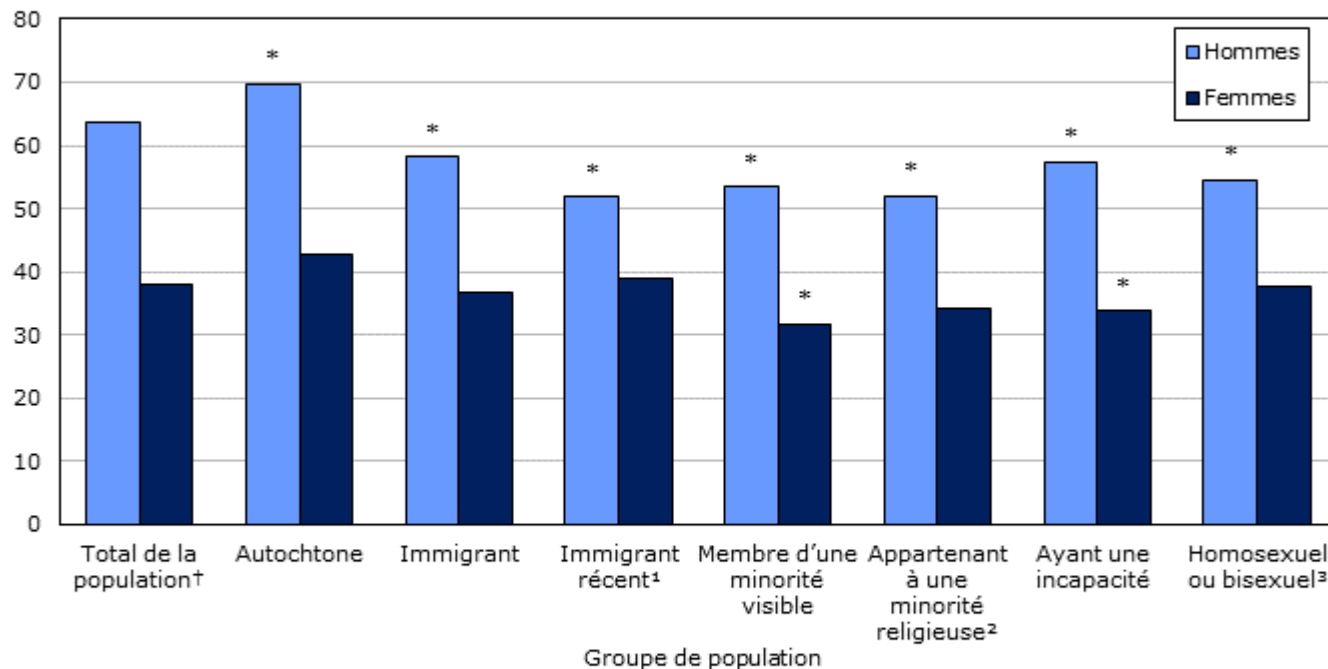
Le sentiment de sécurité est moins élevé chez les immigrants et les membres de minorités visibles

Dans l'ensemble, les immigrants et les personnes déclarant appartenir à un groupe de minorités visibles étaient moins susceptibles que les non-immigrants et les personnes n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls le soir dans leur voisinage (graphique 12 et tableau 3).

Graphique 12

Proportion de Canadiens ayant déclaré se sentir tout à fait en sécurité en marchant seuls dans leur voisinage quand il fait noir, selon le sexe et certains groupes de population, 2014

pourcentage



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes ayant immigré depuis 2005.

2. Comprend les personnes ayant déclaré appartenir à un groupe religieux non chrétien.

3. Exclut les répondants de moins de 18 ans puisque la question sur l'orientation sexuelle ne leur a pas été posée.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules quand il fait noir.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Ces différences étaient plus prononcées chez les personnes ayant immigré depuis 2005 (46 % par rapport à 54 % des non-immigrants) ainsi que chez celles appartenant à certains groupes de minorités visibles — Chinois (38 %), Philippin (41 %) ou Asiatique du Sud-Est (40 %) —, comparativement aux personnes n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles (54 %).

De même, les Asiatiques occidentaux (notamment les Iraniens et les Afghans) ainsi que les Arabes étaient plus susceptibles que les personnes n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles de se sentir peu ou pas du tout en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage le soir (16 %^E, 15 %^E et 7 % respectivement). Parmi ces groupes, le sentiment d'insécurité était particulièrement ressenti chez les femmes. Par exemple, le quart (25 %) des femmes asiatiques occidentales ou arabes ont déclaré se sentir pas très ou pas du tout en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage le soir. De même, parmi les principaux groupes religieux, les musulmans (14 %), en particulier les femmes musulmanes (21 %), étaient aussi les plus susceptibles de dire qu'ils ne se sentaient pas très ou pas du tout en sécurité.

Certaines études suggèrent que les crimes haineux peuvent avoir une incidence sur le sentiment de sécurité de l'ensemble de la communauté ciblée et non seulement sur la victime directe (Perry, 2014). Les plus récentes données policières font état d'une augmentation du nombre de crimes haineux ciblant les Arabes et la population musulmane (Leber, 2017). Cela pourrait expliquer en partie le fait que les Arabes et les Asiatiques occidentaux soient maintenant plus susceptibles que les autres membres des minorités visibles de déclarer ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls quand il fait noir, alors qu'ils l'étaient tout autant 10 ans plus tôt¹².

En outre, la plupart des personnes appartenant à un groupe de minorités visibles habitent en milieu urbain où d'autres facteurs sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur le sentiment de sécurité. Par exemple, environ les deux tiers des immigrants vivent dans l'une des trois plus grandes régions métropolitaines de recensement, soit Toronto, Montréal ou Vancouver (Statistique Canada, 2013a). De plus, les immigrants et les membres de minorités visibles sont aussi surreprésentés dans les quartiers à faible revenu (Statistique Canada, 2013b). Ainsi, lorsque les autres facteurs sont pris en considération, le fait d'être immigrant n'était pas un facteur significatif influant sur le sentiment de sécurité¹³. Cependant, le

fait d'appartenir à un groupe de minorités visibles ou à une minorité religieuse demeurait associé à un plus faible sentiment de sécurité, tout comme une proportion élevée d'immigrants récents dans le quartier¹⁴ (voir l'encadré 2).

Parmi les autres groupes de population, notons que les personnes ayant déclaré être homosexuelles ou bisexuelles étaient un peu moins susceptibles que celles ayant indiqué être hétérosexuelles de se dire tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir (46 % par rapport à 53 %). La différence était cependant uniquement attribuable aux hommes, puisqu'aucune différence n'était notée chez les femmes en fonction de l'orientation sexuelle (graphique 12).

Les Autochtones se sentent davantage en sécurité que les non-Autochtones.

Dans l'ensemble, les Autochtones présentent des taux de victimisation avec violence autodéclarée plus de deux fois plus élevés que ceux observés chez les non-Autochtones (Boyce, 2016; Perreault, 2015). Ils sont aussi environ sept fois plus à risque d'être victimes d'un homicide (Mulligan et autres, 2016). Malgré tout, les Autochtones affichaient un plus grand sentiment de sécurité que les non-Autochtones, 58 % d'entre eux ayant indiqué se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, par rapport à 52 % des non-Autochtones (tableau 3). Cette différence était surtout attribuable aux hommes, puisque celle observée chez les femmes n'était pas statistiquement significative.

Plusieurs raisons pourraient expliquer un sentiment de sécurité un peu plus fort chez les Autochtones malgré des taux de victimisation plus élevés. Par exemple, comparativement aux non-Autochtones, on compte une moins grande proportion d'Autochtones vivant dans les grandes agglomérations, endroits où le sentiment de sécurité est plus faible. Certains avancent également que les liens étroits avec la communauté chez plusieurs Autochtones pourraient servir de facteur de protection, ou encore que des soucis plus grands et pressants, par exemple d'ordre économique, pourraient avoir préséance sur des préoccupations à l'égard de la sécurité (Weinrath, 2000). Dans tous les cas, les différences entre les Autochtones et les non-Autochtones ne tenaient plus lorsqu'on tenait compte d'autres facteurs influant sur le sentiment de sécurité (voir l'encadré 2), ce qui appuie l'hypothèse selon laquelle le sentiment de sécurité accru observé chez les Autochtones pourrait être attribuable à des facteurs communautaires.

Le sentiment de sécurité est moins fort chez les personnes ayant une incapacité physique ou mentale

Les personnes ayant une incapacité — c'est-à-dire les personnes ayant déclaré qu'un état physique ou mental les limitait dans leurs activités quotidiennes — ont indiqué, dans l'ensemble, se sentir moins en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir que celles sans incapacité (46 % comparativement à 54 %). Elles se disaient aussi généralement moins satisfaites de leur sécurité personnelle (tableau 3).

Le sentiment d'insécurité était plus fréquent chez les personnes ayant déclaré avoir une incapacité mentale ou cognitive. Parmi celles-ci, la proportion ayant indiqué se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur voisinage quand il fait noir diminuait à 41 %.

Certaines études misent sur la vulnérabilité pour expliquer des différences quant au sentiment de sécurité (Hale, 1996). Dans cette optique, les personnes moins aptes, de façon réelle ou perçue, à se défendre face à un agresseur potentiel afficheraient des niveaux d'insécurité plus élevés. Cette vulnérabilité pourrait expliquer, du moins en partie, le sentiment de sécurité plus faible observé chez les femmes en général et les personnes ayant une incapacité.

Les victimes d'actes criminels se sentent moins en sécurité

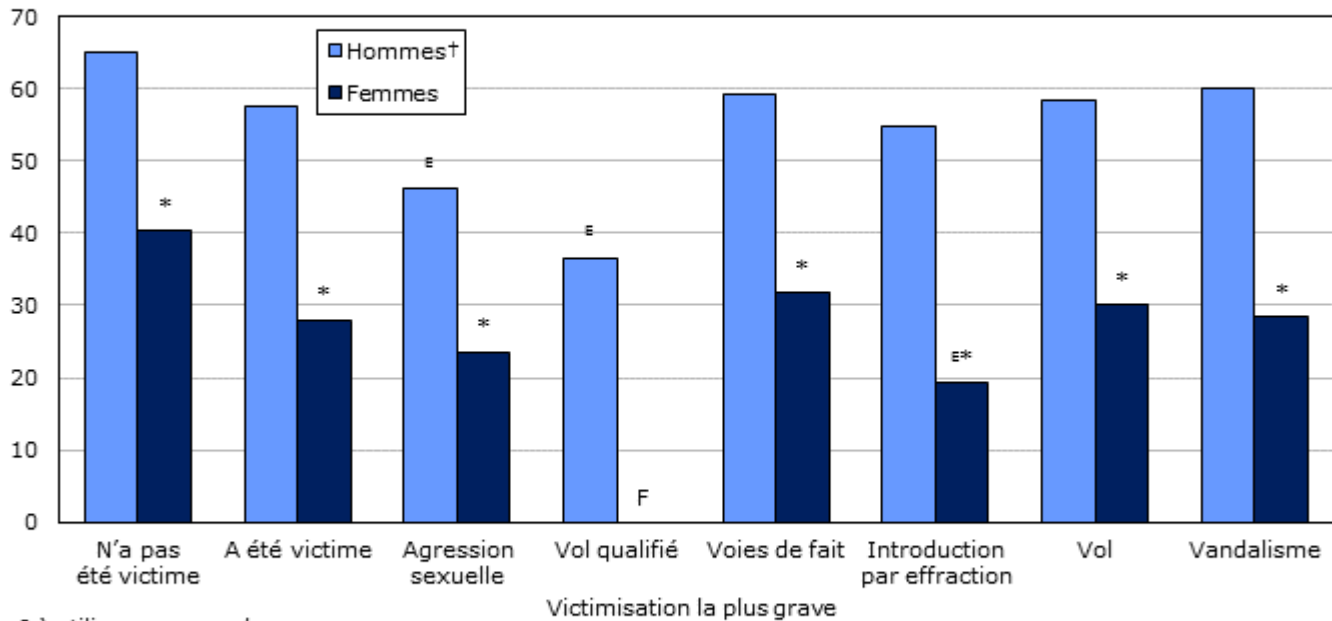
Les victimes d'actes criminels peuvent voir s'effriter leur sentiment de sécurité, et ce constat est vrai tant pour les victimes de crimes violents que pour celles de crimes contre les biens. Plus de la moitié (54 %) des personnes n'ayant pas été victimes d'un acte criminel au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête¹⁵ ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. Cette proportion diminuait pour atteindre 43 % chez les personnes ayant été victimes d'un seul crime violent, et 41 % chez celles ayant été victimes de plus d'un crime violent. Parmi les victimes de crimes contre les ménages, les proportions correspondantes étaient de 45 % chez les personnes ayant été victimes d'un crime contre les ménages et de 38 % chez celles ayant été victimes de plus d'un crime contre les ménages (tableau 4).

Parmi les types de crimes spécifiques¹⁶, les victimes d'agression sexuelle (27 %) étaient les moins susceptibles de se dire tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. Venaient ensuite les victimes de vol qualifié (35 %^E) et d'introduction par effraction (38 %). Fait à noter, les crimes contre les biens, surtout l'introduction par effraction, semblaient susciter plus d'inquiétude chez les femmes que chez les hommes. En effet, moins de 1 femme sur 5 (19 %^E) ayant été victime d'introduction par effraction a déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elle marche seule dans le voisinage quand il fait noir, comparativement à plus de la moitié (55 %) de leurs homologues masculins (graphique 13).

Graphique 13

Proportion de Canadiens ayant déclaré se sentir tout à fait en sécurité en marchant seuls dans leur voisinage quand il fait noir, selon leurs expériences de victimisation criminelle au cours des 12 derniers mois, 2014

pourcentage



Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules quand il fait noir.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

La violence conjugale semble également avoir une incidence négative sur le sentiment de sécurité. Par exemple, 44 % des personnes ayant été victimes de violence conjugale au cours des 12 mois ayant précédé l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation de 2014 ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, soit une proportion moins élevée que celle observée chez les personnes n'ayant pas été victimes de violence conjugale (55 %). Cependant, les personnes ayant été victimes de violence conjugale au cours des cinq années ayant précédé l'ESG sur la victimisation, mais pas dans les 12 derniers mois, étaient tout aussi susceptibles de se sentir en sécurité que les personnes n'ayant pas été victimes. Ces résultats donnent à penser que, à l'instar de ce qui a été observé par Russo et Roccato (2010), l'effet négatif de la victimisation pourrait se dissiper après un certain temps. Certaines victimes pourraient aussi devenir plus résilientes en adoptant des stratégies d'adaptation (Calhoun et Tedeschi, 2006).

Les expériences de victimisation durant l'enfance¹⁷ n'avaient que peu d'incidence sur le sentiment de sécurité, ce qui peut laisser croire que, tout comme ce qui a été observé pour la violence conjugale, l'effet de la victimisation sur le sentiment de sécurité pourrait dans bien des cas se dissiper avec le temps. On constate un plus faible sentiment de sécurité chez les personnes ayant été victimes de violence sexuelle durant l'enfance. Cela s'explique toutefois par le fait que la plupart des victimes sont des femmes. Lorsqu'on tenait compte du sexe, on ne constatait pas de différences notables relativement au sentiment de sécurité entre les personnes ayant été victimes de violence sexuelle durant l'enfance et celles ne l'ayant pas été.

En plus de questionner les Canadiens sur leurs expériences à l'égard des crimes violents et des crimes contre les biens, l'ESG de 2014 a également recueilli des renseignements sur les expériences des Canadiens à l'égard du harcèlement, de la cyberintimidation et de la discrimination au cours des cinq années précédentes. Dans tous les cas, les personnes qui en avaient été victimes ont déclaré des sentiments de sécurité relativement faibles (41 %, 48 % et 41 % respectivement) par rapport à l'ensemble de la population (52 %).

Contrairement à ce qui a été observé pour la violence conjugale, les personnes qui ont été victimes de harcèlement au cours des cinq années précédentes, mais pas dans les 12 derniers mois, déclaraient se sentir en sécurité dans une proportion semblable à celles qui en avaient été victimes dans les 12 derniers mois (41 % et 40 % respectivement), ce qui laisse croire que le harcèlement peut avoir des conséquences un peu plus durables sur le sentiment de sécurité.

Les personnes vivant dans des immeubles de cinq étages et plus se sentent moins en sécurité

Bien que les immeubles de cinq étages et plus disposent parfois de dispositifs de sécurité, voire même de gardiens de sécurité, et que leurs habitants soient moins susceptibles d'être victimes de crimes contre les biens (Perreault, 2015), les personnes qui résidaient dans de tels immeubles étaient les moins susceptibles de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir (38 % par rapport à 56 % des personnes vivant dans une maison unifamiliale) (tableau 5).

De même, les gens qui résidaient dans un quartier où il y a une proportion élevée¹⁸ de personnes vivant en appartement étaient moins susceptibles que ceux habitant des quartiers où cette proportion est faible de se sentir tout à fait en sécurité (41 % par rapport à 62 %).

En fait, le sentiment de sécurité moins élevé déclaré par les personnes qui résidaient dans des immeubles de cinq étages et plus pourrait être davantage attribuable à leur voisinage qu'au type d'immeuble dans lequel ils vivent, compte tenu du fait que ces personnes étaient aussi les plus susceptibles de déclarer se sentir en sécurité lorsqu'elles étaient seules à la maison la nuit (92 % par rapport à 88 % des personnes vivant dans une maison unifamiliale). Par exemple, on trouve plus souvent ce type d'immeuble en milieu urbain, là où le sentiment de sécurité est généralement moins fort. Lorsqu'on tenait compte d'autres caractéristiques ayant une incidence sur le sentiment de sécurité, le type de logement habité n'était plus un facteur significatif. Cependant, la proportion de telles constructions dans le quartier demeurait un facteur. Autrement dit, ce n'est pas tant le fait d'habiter un immeuble de cinq étages et plus qui a une incidence sur le sentiment de sécurité, mais bien celui de vivre dans un environnement où ces constructions sont nombreuses.

Plusieurs autres caractéristiques des quartiers avaient une incidence sur le sentiment de sécurité, notamment la proportion de familles monoparentales et d'immigrants récents (tableau 5 et encadré 2). La proportion de membres de minorités visibles, de familles dont le revenu disponible est inférieur au seuil de faible revenu et de personnes vivant dans le quartier depuis moins de cinq ans était aussi liée au sentiment de sécurité, mais l'incidence de ces caractéristiques n'était pas statistiquement significative lorsqu'on tenait compte d'autres facteurs (voir l'encadré 2).

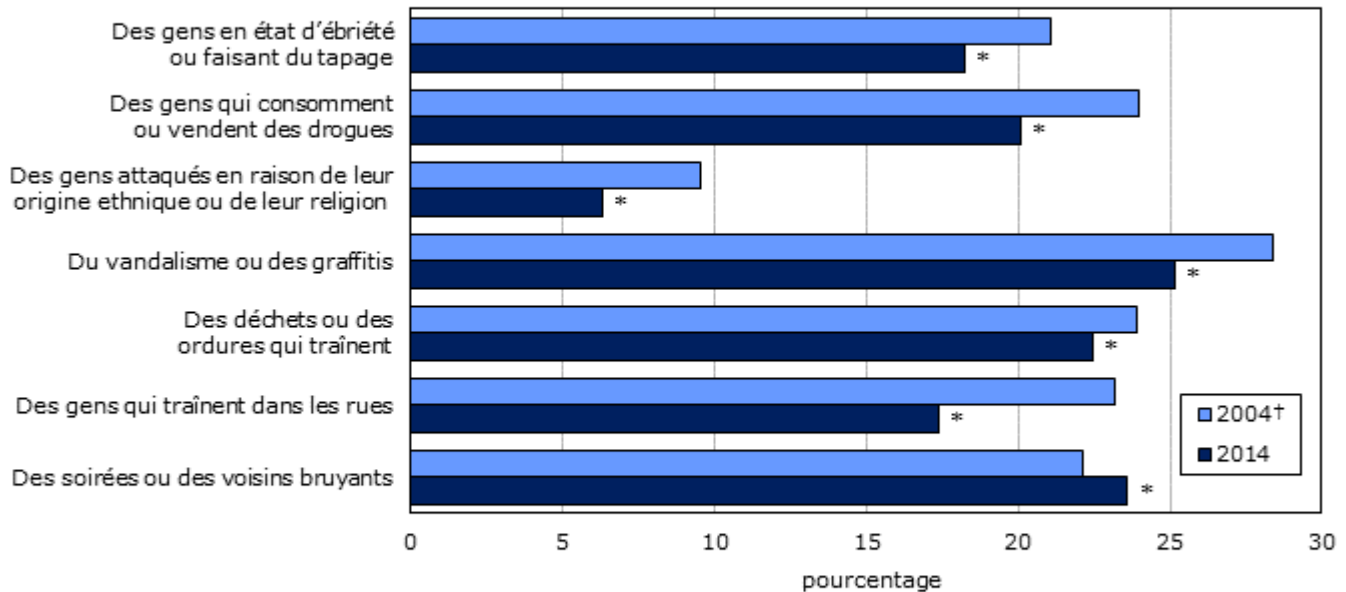
La présence de désordre physique ou social augmente le niveau d'insécurité

Les études s'entendent pour dire que la présence de désordre social ou physique est un facteur important influant sur le sentiment de sécurité (Hale, 1996; LaGrange et autres, 1992).

Les résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation tendent dans la même direction. En 2014, un peu plus de la moitié (53 %) des Canadiens ont déclaré la présence d'au moins un signe de désordre social ou physique, le plus fréquent étant la présence de graffitis ou le vandalisme (graphique 14). Parmi les personnes ayant déclaré la présence de désordre social dans leur voisinage en 2014, 44 % ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir, par rapport à près des deux tiers (63 %) de celles n'ayant indiqué aucun type de désordre. Parmi les différents types de désordre social ou physique, certains semblaient avoir une incidence plus marquée sur le sentiment de sécurité. Par exemple, moins du tiers des répondants ayant déclaré que des gens y sont attaqués ou harcelés en raison de leur origine ethnique ou de leur religion (28 %) ou que des gens y traînent dans les rues (31 %) ont dit se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir (tableau 6).

Graphique 14 Proportion de Canadiens ayant déclaré percevoir du désordre social ou physique dans leur voisinage, Canada, 2004 et 2014

Type de désordre social ou physique



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent pas dans le présent graphique. Les proportions de personnes ayant déclaré percevoir du désordre social comprennent celles ayant mentionné que ces situations représentaient un petit problème, un problème modéré ou un gros problème. Exclut les données des territoires.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Par ailleurs, la proportion de personnes ayant déclaré la présence de désordre social ou physique dans leur voisinage a diminué depuis 2004, et ce, pour pratiquement tous les types de désordre. Cela pourrait aussi expliquer en partie la raison pour laquelle le sentiment de sécurité des Canadiens s'est amélioré depuis.

Avoir des voisins de confiance contribue à un meilleur sentiment de sécurité

Les rapports que les Canadiens entretiennent avec leurs voisins peuvent grandement influencer sur leur sentiment de sécurité. Notamment, les personnes estimant que leurs voisins sont dignes de confiance étaient deux fois plus susceptibles que celles ne faisant pas confiance à leurs voisins de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir (60 % comparativement à 31 %) (tableau 6).

De même, les personnes déclarant vivre dans une communauté accueillante (54 %) et croyant que leurs voisins alerteraient la police s'ils étaient témoins d'un acte criminel (57 %) affichaient un plus grand sentiment de sécurité personnelle que les personnes affirmant le contraire (34 % et 40 % respectivement).

Les personnes déclarant avoir confiance en la police se sentent davantage en sécurité

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014, on a demandé aux Canadiens s'ils avaient confiance en leur police locale et d'évaluer plusieurs aspects de son travail. Les résultats publiés précédemment (Cotter, 2016) ont d'ailleurs démontré un certain lien entre la confiance envers la police et le sentiment de sécurité.

Les personnes ayant déclaré avoir une grande confiance en la police étaient plus susceptibles que celles ayant peu confiance ou n'ayant aucune confiance en cette dernière de mentionner se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir (59 % par rapport à 49 %). Cette différence demeurait significative même lorsqu'on considérait d'autres facteurs sociodémographiques et les caractéristiques des quartiers (voir l'encadré 2).

La nature de la relation entre la confiance envers la police et le sentiment de sécurité n'est toutefois pas claire. Certaines études suggèrent que la confiance en la police peut avoir un effet rassurant (Skogan, 2009), et par le fait même accroître le

sentiment de sécurité, alors que d'autres avancent que les personnes ayant un faible sentiment de sécurité estiment que la police fait un mauvais travail, et accordent donc une confiance moindre en cette dernière (Farrall et autres, 2009).

Encadré 2 Analyse multivariée

Comme l'analyse présentée dans ce rapport l'a révélé, un grand nombre de caractéristiques et de facteurs sont associés au sentiment de sécurité. Cependant, certains de ces facteurs sont liés entre eux. Par exemple, on a constaté que les femmes et les victimes de harcèlement sont moins susceptibles de se sentir en sécurité. En revanche, les victimes de harcèlement sont aussi plus susceptibles d'être des femmes. Ainsi, est-ce que le fait d'être une femme, d'être victime de harcèlement ou ces deux facteurs à la fois ont une incidence sur le sentiment de sécurité? Une analyse multivariée permet de répondre à cette question (voir la section « Méthodes pour l'analyse multivariée »).

Selon les résultats de l'analyse multivariée effectuée, les femmes ont beaucoup (3,5 fois) moins de chances que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir, et ce, même en tenant compte de tous les autres facteurs (voir le tableau de l'encadré 2 dans la section « Tableaux de données détaillés »).

L'analyse multivariée selon le sexe nous renseigne d'ailleurs davantage sur les facteurs influant sur le sentiment de sécurité chez les hommes et les femmes. Notamment, les caractéristiques sociodémographiques n'avaient que très peu d'incidence sur le sentiment de sécurité des femmes. Seules les femmes de 15 à 24 ans avaient 1,5 fois moins de chances que celles plus âgées de déclarer se sentir tout à fait en sécurité. Les femmes ayant une incapacité avaient aussi légèrement moins de chances d'indiquer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir.

De plus, le fait d'avoir été victime d'un acte criminel — sauf l'introduction par effraction chez les femmes — ou de harcèlement ne semble plus avoir d'incidence sur la crainte à l'égard de la criminalité lorsque l'on tient compte d'autres facteurs. Ce résultat pourrait indiquer que le lien entre la victimisation et le sentiment de sécurité n'est pas direct. Par exemple, le fait d'être victime d'un crime pourrait possiblement influencer sur la confiance à l'égard de la police et des voisins, ou encore faire en sorte de percevoir un plus grand niveau de criminalité dans le voisinage, ce qui aurait à son tour une incidence négative sur le sentiment de sécurité. Cependant, les personnes qui partagent ces perceptions, qu'elles aient été victimes ou non d'actes criminels, afficheraient possiblement des sentiments de sécurité semblables.

Contrairement à la situation constatée chez les femmes, de nombreuses caractéristiques sociodémographiques continuent d'être associées au sentiment de sécurité chez les hommes lorsque les autres facteurs sont maintenus constants. En plus des caractéristiques qui étaient associées au sentiment de sécurité tant chez les hommes que chez les femmes, comme le fait d'être jeune ou d'avoir une incapacité, le fait d'être à la retraite, de détenir un diplôme universitaire ou d'être membre d'une minorité visible ou d'une minorité religieuse était également un facteur chez les hommes. En revanche, le fait de connaître ou non ses voisins n'avait pas d'incidence sur le sentiment de sécurité chez les hommes, alors que c'était le cas chez les femmes.

Enfin, tant chez les hommes que chez les femmes, les caractéristiques qui semblaient avoir la plus grande incidence sur le sentiment de sécurité étaient le fait de percevoir du désordre social dans le quartier (p. ex. les incivilités et les délits mineurs comme la vente de stupéfiants ou le vandalisme) et le fait de considérer que le nombre d'actes criminels dans le quartier est aussi élevé ou plus élevé qu'ailleurs au Canada. Ainsi, bien que le lien entre les taux de criminalité, la victimisation et le sentiment de sécurité ne soit pas toujours clair ou direct, le niveau de criminalité perçu semble à tout le moins être un facteur particulièrement déterminant.

Résumé

La grande majorité des Canadiens se disent satisfaits (50 %) ou très satisfaits (38 %) de leur sécurité personnelle. De plus, les Canadiens figurent parmi ceux affichant le plus fort sentiment de sécurité parmi les pays développés selon un classement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Les Canadiens se sentent aussi de plus en plus en sécurité. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont indiqué se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur voisinage quand il fait noir, comparativement à 4 Canadiens sur 10 quinze ans plus tôt. Paradoxalement, la très grande majorité (74 %) des Canadiens croient que les niveaux de criminalité sont demeurés stables au cours des cinq dernières années, alors que le taux de criminalité a diminué au cours de cette période. En revanche, comparativement à ce qu'ils déclaraient 20 ans plus tôt, les Canadiens étaient moins nombreux à croire que le niveau de criminalité a augmenté au cours des cinq années précédentes.

À l'échelle du pays, les personnes habitant dans les provinces où le taux de criminalité était moins élevé se sentaient généralement davantage en sécurité. Ainsi, les résidents des provinces de l'Atlantique et de l'Ontario affichaient les plus hauts niveaux de satisfaction à l'égard de leur sécurité personnelle. Ces données laissent entendre que le sentiment de sécurité est au moins en partie lié aux niveaux de criminalité.

Par ailleurs, les victimes d'un acte criminel au cours des 12 mois ayant précédé l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014 étaient moins susceptibles de déclarer se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. L'agression sexuelle, le vol qualifié et l'introduction par effraction étaient les crimes ayant le plus de répercussions négatives sur le sentiment de sécurité. Les personnes ayant été victimes de harcèlement voyaient aussi leur sentiment de sécurité être touché négativement.

Cependant, bien que le sentiment de sécurité soit en partie lié à la criminalité et à la victimisation, d'autres facteurs avaient aussi une incidence. Par exemple, bien que les taux de criminalité n'y soient pas, en moyenne, plus élevés, les résidents des régions métropolitaines de recensement étaient moins susceptibles que ceux des régions rurales et des petites localités de déclarer se sentir en sécurité. Le fait de connaître ses voisins et de leur faire confiance, entre autres, contribuerait à un meilleur sentiment de sécurité. Cela peut aussi expliquer pourquoi les Autochtones affichent un plus grand sentiment de sécurité que les non-Autochtones, malgré le fait que ces premiers présentent des taux de victimisation nettement plus élevés.

En revanche, malgré des taux de victimisation moins élevés, les immigrants se sentent de façon générale moins en sécurité. Les femmes arabes et les femmes asiatiques occidentales étaient particulièrement susceptibles d'exprimer un sentiment d'insécurité. Ce constat pourrait avoir un lien avec l'augmentation du nombre de crimes haineux ciblant les Arabes et la population musulmane déclarés par la police. Plusieurs études ont révélé que les crimes haineux sont liés à un sentiment de sécurité plus faible non seulement pour les victimes directes, mais pour l'ensemble de la population ciblée.

Le fait d'être une femme constitue, et de loin, le facteur ayant la plus grande incidence sur le sentiment de sécurité. Pour tous les groupes de population et dans toutes les circonstances, les femmes affichaient un sentiment de sécurité personnelle moins fort que celui des hommes. Les femmes étaient notamment plus susceptibles que les hommes de prendre des mesures pour se protéger contre les actes criminels. Elles étaient aussi plus sujettes que les hommes à ce que l'agression sexuelle, le harcèlement et les crimes contre les biens aient une incidence sur leur sentiment de sécurité. Par contre, le sentiment de sécurité s'est davantage amélioré chez les femmes que chez les hommes au cours des 15 dernières années.

Méthodes pour l'analyse multivariée

L'influence d'un facteur est indiquée par le rapport de cote, qui doit être lu par rapport à la catégorie de référence. Pour faciliter la lecture des résultats, les présentes régressions modélisent la probabilité de ne pas déclarer se sentir tout à fait en sécurité en marchant seul dans son voisinage quand il fait noir. Un rapport de cote supérieur à 1 indique que la caractéristique augmente la probabilité d'observer la variable d'intérêt (dans ce cas-ci, le fait de ne pas se sentir tout à fait en sécurité) et un rapport de cote inférieur à 1 indique que cette probabilité diminue. Par exemple, l'analyse de régression logistique permet de démontrer que, toutes choses étant égales par ailleurs, les femmes ont 3,5 fois plus de chances que les hommes de déclarer ne pas se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir.

Les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir ont été exclues de ces analyses. Les variables indiquées dans les tableaux 2 à 6 ont toutes été prises en considération, sauf l'orientation sexuelle (puisque la question n'a pas été posée à tous les répondants). Seules les variables qui se sont avérées significatives dans l'analyse multivariée ont été conservées dans les modèles finaux figurant dans le présent rapport.

En plus d'une analyse de régression logistique, une analyse multiniveau a également été menée dans le cadre de cette étude (données non présentées). Une analyse de régression logistique requiert normalement l'indépendance des observations (les répondants), ce qui devient problématique lorsque des caractéristiques associées à l'environnement (p. ex. le voisinage) sont partagées par plusieurs observations et ont une incidence sur la variable d'intérêt (dans ce cas-ci, le sentiment de sécurité). Une analyse multiniveau (ou modèle linéaire hiérarchique) peut permettre de surmonter cette limite. Les poids utilisés dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) permettent de généraliser les résultats à l'ensemble de la population canadienne. Les poids bootstrap (de rééchantillonnage) sont utilisés pour estimer les variances et ainsi en déterminer le niveau de signification statistique. Cependant, les poids bootstrap utilisés dans le cadre de l'ESG ne permettent pas de tenir compte de l'incidence du voisinage, et il est donc impossible de procéder à une analyse hiérarchique dans ce cas. Par conséquent, seuls les résultats de l'analyse de régression logistique sont fournis dans le présent rapport.

Description de l'enquête

Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)

En 2014, Statistique Canada a réalisé le sixième cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004 et 2009. L'enquête vise à fournir des données sur les expériences personnelles des Canadiens relativement à huit types de crimes, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à analyser les taux de signalement à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte face à la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

En 2014, l'ESG sur la victimisation a aussi été menée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à l'aide d'un plan d'échantillonnage différent. L'enquête a également été réalisée dans les territoires en 2009, après avoir fait l'objet d'essais de collecte de données en 1999 et en 2004.

En 2009, il a fallu faire preuve de prudence au moment de comparer les données des territoires avec celles des provinces, principalement en raison de la sous-représentation de la population inuite dans les territoires. Toutefois, en ce qui concerne les données de l'ESG de 2014, les progrès réalisés quant à la base de sondage et les taux de réponse accrus ont rendu possibles la comparaison et la combinaison des données des territoires avec celles des provinces. Il est cependant important de tenir compte des différences relatives aux méthodes d'enquête et aux stratégies de pondération utilisées dans les provinces et dans les territoires au moment d'analyser les données de l'ESG de 2014 à l'échelle du Canada. Le présent rapport combine les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation provenant des provinces et des territoires afin de faire état du sentiment de sécurité de l'ensemble de la population canadienne. Cependant, toute comparaison aux cycles précédents est limitée aux provinces.

La population de l'ESG sur la victimisation cible était composée de personnes de 15 ans et plus habitant dans les provinces et les territoires, sauf les personnes vivant en établissement à temps plein. Une fois qu'un ménage était choisi et contacté, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

En 2014, la taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 33 127 répondants. De ce nombre, 2 787 provenaient du sur échantillon. En 2014, la taille de l'échantillon dans les trois territoires correspondait à 2 040 répondants.

Collecte des données

Les provinces

La collecte des données s'est déroulée de janvier à décembre 2014 inclusivement. Les réponses ont été obtenues par interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO). Les répondants ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Les territoires

La collecte des données s'est déroulée d'août 2014 à janvier 2015 inclusivement. La méthode de collecte était un mélange d'ITAO et d'interviews sur place assistées par ordinateur. La plupart des interviews étaient d'abord des ITAO effectuées à partir du bureau régional et pouvaient être transférées à un intervieweur sur place, selon les collectivités et les contraintes concernant la collecte. Les répondants ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Taux de réponse

Les provinces

Le taux de réponse global était de 52,9 % en 2014, en baisse par rapport au taux de 61,6 % noté en 2009. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Les territoires

Le taux de réponse global était de 58,7 %, en hausse par rapport au taux de 50,7 % noté en 2009. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni

anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population des territoires de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait été visée par l'enquête. Dans le présent article, le coefficient de variation (c.v.) est utilisé comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation ayant un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, parce qu'elle était trop peu fiable. Dans ces cas, le symbole « F » est utilisé au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 et 33,3, il faut se servir de cette dernière avec prudence et le symbole « E » est utilisé. Dans le cas des statistiques descriptives et des analyses par recoupement, des intervalles de confiance de 95 % ont été utilisés pour déterminer si la différence entre les valeurs était statistiquement significative.

Références

- ADAMS, Richard E., et Richard T. SERPE. 2000. « Social integration, fear of crime, and life satisfaction », *Sociological Perspectives*, vol. 43, n° 4, p. 605 à 629.
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. 2014. Violence against women. An EU-wide survey : main results.
- BOYCE, Jillian. 2015. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BOYCE, Jillian. 2016. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BREETZKE, Gregory D., et Amber L. PEARSON. 2014. « The fear factor: examining the spatial variability of recorded crime on the fear of crime », *Applied Geography*, vol. 46, p. 45 à 52.
- CALHOUN, Lawrence G., et Richard G. TEDESCHI (éditeurs). 2006. *Handbook of posttraumatic growth: Research and practice*, Mahwah, N.J., Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- CHIRICOS, Ted, Kathy PADGETT et Marc GERTZ. 2000. « Fear, TV news, and the reality of crime », *Criminology*, vol. 38, n° 3.
- COBBINA, Jennifer E., Jody MILLER et Rod K. BRUNSON. 2008. « Gender, neighborhood danger, and risk avoidance strategies among urban African-American youths », *Criminology*, vol. 46, n° 3, p. 673 à 709.
- CONROY, Shana, et Adam COTTER. 2017. « Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2016. « La confiance du public envers les institutions canadiennes », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652 au catalogue de Statistique Canada.
- COVINGTON, Jeanette, et Ralph B. TAYLOR. 1991. « Fear of crime in urban residential neighborhoods: Implications of between-and within-neighborhood sources for current models », *Sociological Quarterly*, vol. 32, p. 231 à 249.
- FARRALL, Stephen D., Jonathan JACKSON, et Emily GRAY. 2009. *Social order and the fear of crime in contemporary times*, Oxford University Press.
- FERRARO, Kenneth F., et Randy L. LAGRANGE. 1987. « The measurement of fear of crime », *Sociological Inquiry*, vol. 57, n° 1.
- FITZGERALD, Robin. 2008. « La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, n° 13, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada.
- FOSTER, Sarah, Matthew KNUIMAN, Paula HOOPER, Hayley CHRISTIAN, et Billie GILES-CORTI. 2014. « Do changes in resident's fear of crime impact their walking? Longitudinal results from RESIDE », *Preventive Medicine*, vol. 62, p. 161 à 166.
- GIBSON, Chris L., et autres. 2002. « Social integration, individual perceptions of collective efficacy, and fear of crime in three cities », *Justice Quarterly*, vol. 19, n° 3, p. 537 à 564.
- HALE, Christian. 1996. « Fear of crime: A review of the literature », *International Review of Victimology*, vol. 4, n° 2, p. 79.
- INTRAVIA, Jonathan, et autres. 2016. « Neighbourhood disorder and generalized trust: a multilevel mediation examination of social mechanisms », *Journal of criminal justice*, vol. 46, p. 148 à 158.
- KILLIAS, Martin. 1990. « Vulnerability: towards a better understanding of a key variable in the genesis of fear of crime », *Violence and victims*, vol. 5, p. 97 à 108.
- LAGRANGE, Randy L., Kenneth F. FERRARO et Michael SUPANIC. 1992. « Perceived risk and fear of crime: Role of social and physical incivilities », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 29, n° 3, p. 311 à 334.

- LEBER, Ben. 2017. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2015 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- LORENC Theo, et autres. 2012. « Crime, fear of crime, environment, and mental health and wellbeing: Mapping review of theories and causal pathways », *Health & Place*, vol. 18, p. 757 à 765.
- MULLIGAN, Leah, Marsha AXFORD, et André SOLECKI. 2016. « L'homicide au Canada, 2015 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PAIN, Rachel. 2000. « Place, social relations and the fear of crime: a review », *Progress in Human Geography*, vol. 24, p. 365 à 387.
- PERREAU, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERRY, Barbara. 2014. « Exploring the community impacts of hate crime », publié sous la direction de HALL, Nathan et autres, *The Routledge international handbook on hate crime*, Londres, Routledge, p. 47 à 58.
- ROTENBERG, Cristine. 2017. « Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada : un profil statistique », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- RUDELL, Rick, et Natalie R. ORTIZ. 2014. « Boomtown blues: long-term community perceptions of crime and disorder », *American Journal of Criminal Justice*, vol. 40, n° 1, p. 129 à 146.
- RUSSO, Silvia, et Michele ROCCATO. 2010. « How long does victimization foster fear of crime: a longitudinal study », *Journal of community psychology*, vol. 38, n° 8, p. 960 à 974.
- SACCO, Vincent F. 1995. « La peur et la sécurité personnelle », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SAMPSON, Robert J., Stephen W. RAUDENBUSH et Felton EARLS. 1997. « Neighborhoods and violent crime: A multilevel study of collective efficacy », *Science*, vol. 277, n° 5328, p. 918 à 924.
- SCOTT, John, Kerry CARRINGTON et Alyson MCINTOSH. 2012. « Established-Outsider relations and fear of crime in Mining towns », *Sociologia Ruralis*, vol. 52, n° 2.
- SKOGAN, Wesley G. 2009. « Concern about crime and confidence in the police. Reassurance or accountability? », *Police Quarterly*, vol. 12, n° 3, p. 301 à 318.
- STATISTIQUE CANADA. 2013a. « Immigration et diversité ethnoculturelle », *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, produit n° 99-010-X au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2013b. « Les résidents des quartiers à faible revenu », *ENM en bref*, produit n° 99-014-X au catalogue.
- SUTTON, Robbie M., et Stephen FARRALL. 2005. « Gender, socially desirable responding and the fear of crime: are women really more anxious about crime? », *British Journal of criminology*, vol. 45, n° 2.
- SUTTON, Robbie M., Beverley ROBINSON et Stephen FARRALL. 2011. « Gender, fear of crime, and self-presentation: an experimental investigation », *Psychology, Crime and Law*, vol. 17, n° 5.
- WEINRATH, Michael. 2000. « Violent victimization and fear of crime among Canadian Aboriginals », *Journal of offender rehabilitation*, vol. 30, n°s 1-2, p.107 à 120.
- YUAN, Yue, et Susan McNEELEY. 2017. « Social Ties, Collective Efficacy, and Crime-Specific Fear in Seattle Neighborhoods », *Victims & Offenders*, vol. 12, n° 1, p. 90 à 112.

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. En plus de ces facteurs, certaines études ont émis l'hypothèse que les médias de masse pourraient avoir une incidence sur la crainte à l'égard de la criminalité (voir notamment Chiricos et autres, 2000). Toutefois, puisqu'aucune donnée sur la consommation des médias n'est recueillie dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), cet aspect a été exclu de la présente analyse.
2. Sauf indication contraire, les différences présentées dans ce rapport sont statistiquement significatives à $p < 0,05$.
3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). La population totale de la RMR doit être d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.
4. Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Le noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une

AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

5. Certaines agglomérations de recensement ont enregistré des proportions plus élevées, mais n'ont pas été notées ici puisque la différence par rapport à l'ensemble de la population n'était pas statistiquement significative ($p < 0,05$).

6. Il convient de noter que le taux de crimes déclarés par la police ne représente qu'une partie de la criminalité. Selon les données sur la victimisation autodéclarée de l'Enquête sociale générale, environ le tiers des crimes sont signalés à la police. Cependant, ces mêmes données montrent également que les taux de victimisation en 2014 étaient inférieurs à ceux déclarés en 1999 (Perreault, 2015).

7. Le taux de crimes déclarés par la police a atteint 10 342 affaires pour 100 000 habitants en 1991. Il s'agit d'un sommet depuis que des données comparables ont commencé à être recueillies en 1962.

8. Exclut les données des territoires.

9. Exclut les personnes n'utilisant jamais le transport en commun seules lorsqu'il fait noir.

10. L'Organisation de coopération et de développement économiques se définit comme un organisme voué au développement économique et regroupant 35 pays membres, pour la plupart des pays démocratiques et développés sur le plan économique.

11. Les proportions excluent les résidents des territoires puisque cette question ne leur était pas posée. Les proportions comprennent l'ensemble des répondants (à l'exception des territoires), y compris ceux qui ont déclaré ne jamais s'adonner à cette activité. On n'a pas posé cette question aux personnes ayant déclaré se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier quand il fait noir, et on considère automatiquement qu'elles ne s'adonneraient pas davantage à cette activité si elles se sentaient plus en sécurité.

12. En 2004, 19 % des Arabes et des Asiatiques occidentaux ont déclaré se sentir pas très ou pas du tout en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur voisinage une fois la nuit tombée, ce qui représente une proportion semblable à celle observée chez les membres des autres groupes de minorités visibles (20 %). Cette proportion était aussi semblable chez les musulmans (19 %).

13. Il est à noter que le modèle a pris en compte les personnes appartenant à un groupe de minorités visibles dans leur ensemble. Des résultats légèrement différents pourraient être obtenus pour des groupes précis.

14. Dans la présente analyse, deux types de modèles multivariés ont été produits : un modèle de régression logistique (voir l'encadré 2) et un modèle multiniveau. De façon générale, les résultats de l'analyse de régression logistique et ceux de l'analyse multiniveau étaient très semblables. Toutefois, la proportion d'immigrants récents n'était pas un facteur statistiquement significatif ($p < 0,05$) dans l'analyse multiniveau. Pour cette raison, il importe de faire preuve de prudence avec ce résultat.

15. Les crimes violents mesurés par l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les crimes contre les biens consistent en l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens personnels, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

16. Fondé sur le crime le plus grave subi par la victime au cours des 12 derniers mois.

17. La victimisation durant l'enfance est définie comme étant les actes de violence physique ou sexuelle que la personne aurait subie de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans.

18. Une proportion élevée correspond aux quartiers se trouvant dans le quartile supérieur à l'échelon national.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, satisfaction générale à l'égard de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité et confiance envers la police, selon la province, la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, 2014

Province, RMR ou AR ¹	Se sent en sécurité en marchant seul quand il fait noir ²	Très satisfait à l'égard de sa sécurité personnelle	Grande confiance envers la police
		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	57*	43*	52*
St. John's	41*	34*	48
Bay Roberts	F	F	55 ^E
Grand Falls–Windsor	56	31 ^E	51 ^E
Corner Brook	71*	63*	66*
Île-du-Prince-Édouard	66*	47*	56*
Charlottetown	63*	46*	50
Summerside	52	41	53
Nouvelle-Écosse	53	39	47*
Halifax	44*	35	49*
Kentville	68*	41	53
Truro	52	40	50
New Glasgow	53	38	45
Cape Breton	49	30*	38*
Nouveau-Brunswick	63*	46*	53*
Moncton	57	49*	57*
Saint John	67*	45*	54*
Fredericton	57	44	57*
Bathurst	78*	53*	55
Miramichi	64	59*	51
Campbellton ³	56 ^E	38 ^E	52 ^E
Edmunston	76*	53*	59 ^E
Québec	53	36*	40*
Matane	F	F	51 ^E
Rimouski	43 ^E	25 ^E	46 ^E
Rivière-du-loup	F	48 ^E	48 ^E
Saguenay	61	44	44
Alma	50 ^E	44 ^E	48 ^E
Dolbeau-Mistassini	F	F	72*
Québec	58*	43*	45
Saint-Georges	50 ^E	F	44 ^E
Theford Mines	56 ^E	32 ^E	33 ^E
Sherbrooke	58	50*	53
Victoriaville	60 ^E	46 ^E	67*
Trois-Rivières	69*	47	49
Shawinigan	54 ^E	49 ^E	48 ^E
Drummondville	54	47	52
Granby	46	45	43
Saint-Hyacinthe	55	44 ^E	44 ^E
Sorel-Tracy	45 ^E	40 ^E	43 ^E
Joliette	54 ^E	35 ^E	38 ^E
Saint-Jean-sur-Richelieu	50	30 ^E	52
Montréal	48*	31*	36*
Salaberry-de-Valleyfield	44 ^E	30 ^E	52 ^E
Rouyn-Noranda	63 ^E	F	34 ^E
Gatineau ⁴	46	32	35*

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 — suite**Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, satisfaction générale à l'égard de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité et confiance envers la police, selon la province, la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, 2014**

Province, région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement ¹	Se sent en sécurité en marchant seul quand il fait noir ²	Très satisfait à l'égard de sa sécurité personnelle pourcentage	Grande confiance envers la police
Ontario	51	40*	48*
Ottawa–Gatineau ^{4, 5}	49	38	50*
Ottawa ⁵	50	40	55*
Cornwall	59	33 ^E	42
Brockville	61	38 ^E	38 ^E
Pembroke	70	F	F
Kingston	62	52*	51
Belleville	68*	42	53
Peterborough	56	32 ^E	41
Kawartha Lakes	77*	45	49
Centre Wellington	76*	76*	60 ^E
Oshawa	50	43	52
Toronto	44*	36*	46
Hamilton	50	41	51*
St. Catharines–Niagara	61*	46*	43
Kitchener–Cambridge–Waterloo	55	44	47
Brantford	56	32 ^E	44
Woodstock	37 ^E	41 ^E	56 ^E
Norfolk	65	54*	51
Guelph	57	63*	51
Stratford	58 ^E	30 ^E	49 ^E
London	50	42	51*
Chatham–Kent	55	47	53
Leamington	59 ^E	32 ^E	55 ^E
Windsor	58	39	43
Sarnia	63	45	49
Owen Sound	82*	66*	55 ^E
Collingwood	54 ^E	64 ^E	76*
Barrie	53	40	49
Orillia	33 ^E	30 ^E	51 ^E
Midland	54 ^E	47 ^E	39 ^E
North Bay	55	41 ^E	56
Grand Sudbury	48	34 ^E	41
Timmins	67 ^E	39 ^E	F
Sault Ste. Marie	58	42 ^E	50
Thunder Bay	30 ^{E*}	43 ^E	45
Manitoba	53	32*	39*
Winnipeg	47*	28*	36*
Steinbach	77*	43 ^E	56 ^E
Brandon	47	45	47
Saskatchewan	56*	37	45
Regina	47	36	47
Yorkton	F	41 ^E	57 ^E
Moose Jaw	48 ^E	22 ^{E*}	39 ^E
Swift Current	63	49 ^E	65
Saskatoon	51	30*	41
North Battleford	F	F	59 ^E
Prince Albert	40 ^E	18 ^{E*}	46
Estevan	56 ^E	41 ^E	F
Alberta	52	35*	46
Medicine Hat	48 ^E	42 ^E	41 ^E
Brooks	71 ^E	F	48 ^E
Lethbridge	60	42 ^E	45
Okotoks	56 ^E	F	55 ^E
High River	76*	41 ^E	65 ^E
Calgary	52	38	54*
Red Deer	37 ^E	15 ^{E*}	37 ^E
Camrose	55 ^E	50 ^E	46 ^E
Edmonton	48*	33*	43
Lloydminster ⁶	40 ^E	45 ^E	46 ^E
Grande Prairie	47 ^E	F	F
Wood Buffalo	38 ^E	23 ^{E*}	46 ^E

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 — fin
Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, satisfaction générale à l'égard de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité et confiance envers la police, selon la province, la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement, 2014

Province, région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement ¹	Se sent en sécurité en marchant seul quand il fait noir ²	Très satisfait à l'égard de sa sécurité personnelle pourcentage	Grande confiance envers la police
Colombie-Britannique	50*	37	42*
Cranbrook	66 ^E	61 ^E	49 ^E
Penticton	63	53 ^E	51 ^E
Kelowna	52	37	43
Vernon	46 ^E	28 ^E	43 ^E
Kamloops	67*	49	40 ^E
Chilliwack	46 ^E	40 ^E	49 ^E
Abbotsford–Mission	34*	24 ^E *	56*
Vancouver	43*	31*	39*
Victoria	54	48*	51*
Duncan	55 ^E	49 ^E	30 ^E
Nanaimo	52	37 ^E	51
Parksville	49 ^E	50 ^E	60 ^E
Port Alberni	51 ^E	F	47 ^E
Courtenay	71*	41 ^E	46 ^E
Campbell River	65	57*	66*
Powell River	F	F	58 ^E
Prince George	60	28 ^E	33 ^E
Yukon	60*	38	36*
Whitehorse	59*	37	35*
Dawson ⁷	69	58 ^E *	42 ^E
Territoires du Nord-Ouest	48*	33	40
Yellowknife	33*	27*	45
Hay River ⁷	61	41 ^E	54
Inuvik ⁷	65	44 ^E	29 ^E
Nunavut	58*	31*	32*
Iqaluit ⁷	39*	25 ^E *	37
Rankin Inlet ⁷	36 ^E	21 ^E *	31 ^E *
Canada[†]	52	38	45

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (auss appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

2. Comprend les personnes ayant déclaré se sentir très en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage quand il fait noir. Le calcul des proportions exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir.

3. Comprend les parties de l'AR situées au Nouveau-Brunswick et au Québec.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. Comprend les parties de l'AR situées en Alberta et en Saskatchewan.

7. Cette collectivité figure dans le présent tableau à titre indicatif puisqu'il s'agit de l'une des collectivités les plus peuplées de son territoire. Elle ne répond toutefois pas aux critères pour être considérée comme une AR ou une RMR.

Note : Les réponses « Ne sait pas », « Non déclaré » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages. Ces réponses représentent généralement moins de 2 % de l'ensemble des réponses.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 2
Sentiment de sécurité, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2014

Certaines caractéristiques sociodémographiques	Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir ¹			Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité			
	Tout à fait en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas très ou pas du tout en sécurité	Très satisfait	Plutôt satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait ou très insatisfait
	pourcentage						
Sexe							
Masculin [†]	64	32	4	44	47	6	2
Féminin	38 [*]	50 [*]	12 [*]	32 [*]	53 [*]	10 [*]	3 [*]
Groupe d'âge							
15 à 24 ans [†]	44	44	11	38	51	8	2 ^E
25 à 34 ans	52 [*]	40 [*]	8 [*]	36	49	11 [*]	3
35 à 44 ans	53 [*]	40 [*]	6 [*]	37	51	9	2
45 à 54 ans	54 [*]	39 [*]	6 [*]	37	51	9	3
55 à 64 ans	54 [*]	39 [*]	7 [*]	38	51	7 [*]	3
65 à 74 ans	56 [*]	37 [*]	6 [*]	41	49	6 [*]	3
75 ans et plus	55 [*]	35 [*]	9	43 [*]	48	4 [*]	2
État matrimonial							
Marié ou vivant en union libre [†]	55	39	6	38	50	8	3
Veuf	49 [*]	38	12 [*]	37	52	5 [*]	3
Séparé ou divorcé	51 [*]	40	9 [*]	38	48	9	4 [*]
Célibataire	48 [*]	42 [*]	10 [*]	37	50	9 [*]	3
Taille du ménage							
Personne seule [†]	50	39	10	38	49	8	4
Deux personnes	55 [*]	38	7 [*]	38	50	8	3 [*]
Trois personnes et plus	51	41	7 [*]	38	51	8	3 [*]
Activité principale							
Travaille à un emploi rémunéré ou travailleur autonome [†]	55	38	6	38	51	8	3
À la recherche d'un emploi rémunéré	50	41	8 ^E	35	52	8 ^E	5 ^E
Aux études	43 [*]	46 [*]	11 [*]	39	50	9	2 ^{E*}
À la retraite	55	38	7	41 [*]	49	5 [*]	2
À la maison ²	43 [*]	46 [*]	10 [*]	32 [*]	51	11 [*]	5 [*]
Autre	52	38	10 ^E	35	46	13 ^{E*}	4 ^E
Plus haut niveau de scolarité atteint							
Sans diplôme d'études secondaires [†]	53	38	9	37	52	6	4
Diplôme d'études secondaires	52	40	8	37	51	8 [*]	3 [*]
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	54	39	7	35	52	9 [*]	3 [*]
Diplôme universitaire	52	42 [*]	7 [*]	42 [*]	47 [*]	8 [*]	2 [*]
Revenu du ménage³							
Moins de 60 000 \$ [†]	49	39	11	37	51	7	4
60 000 \$ à 139 999 \$	54 [*]	40	6 [*]	38 [*]	51	8	2 [*]
140 000 \$ et plus	54 [*]	41	5 [*]	43 [*]	47 [*]	7	1 ^{E*}
Inconnu	52	39	8 [*]	36	50	9 [*]	3
Total de la population	52	40	7	38	50	8	3

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des proportions exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir.

2. Comprend le fait de s'occuper des enfants, les travaux ménagers, le congé parental et la maladie de longue durée.

3. Exclut les données des territoires.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent dans le présent tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 3
Sentiment de sécurité, selon certains groupes de population, Canada, 2014

Certains groupes de population	Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir ¹			Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité			
	Tout à fait en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas très ou pas du tout en sécurité	Très satisfait	Plutôt satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait ou très insatisfait
	pourcentage						
Identité autochtone							
Non-Autochtone [†]	52	40	7	38	50	8	3
Autochtone	58 [*]	33 [*]	8	37	48	8	6 [*]
Premières Nations	57	33 [*]	9 ^E	35	50	7 ^E	6 ^{E*}
Métis	59	34 [*]	7 ^E	38	46	8 ^E	7 ^{E*}
Inuit	56	35 ^E	F	39 ^E	49	8 ^E	F
Statut d'immigrant							
Non-immigrant [†]	54	39	7	39	49	8	3
Immigrant	49 [*]	43 [*]	9 [*]	34 [*]	54 [*]	7 [*]	3
Immigrant récent	46 [*]	43	11 [*]	30 [*]	59 [*]	6 [*]	3 ^E
Ayant immigré avant 2005	49 [*]	42 [*]	8	35 [*]	53 [*]	7	3
Appartenance à une minorité visible							
Personne n'appartenant pas à une minorité visible [†]	54	39	7	40	49	8	3
Membre d'une minorité visible ²	44 [*]	46 [*]	10 [*]	31 [*]	56 [*]	9	4 ^{E*}
Sud-asiatique	42 [*]	48 [*]	10 ^E	30 [*]	56 [*]	9 ^E	4 ^E
Chinois	38 [*]	54 [*]	9 ^E	27 [*]	60 [*]	8 ^E	4 ^E
Noir	54	34	10 ^E	35	48	11 [*]	4 ^E
Phillipin	41 [*]	48 [*]	11 ^{E*}	22 [*]	66 [*]	7 ^E	F
Latino-américain	42 [*]	47	10 ^E	38	52	8 ^E	F
Arabe	49	36	15 ^{E*}	30 [*]	54	10 ^E	3 ^E
Asiatique du Sud-Est	40 [*]	48 [*]	13 ^{E*}	34	51	9 ^E	F
Asiatique occidental	44	40	16 ^{E*}	35	53	F	F
Coréen	40 ^E	44 ^E	F	26 ^{E*}	64 [*]	F	F
Japonais	43 ^E	50	F	42 ^E	49	F	F
Autre	56	37 ^E	F	33 ^E	59	F	F
Minorités visibles multiples	49	43 ^E	F	32 ^E	45 ^E	F	F
Religion							
Aucune religion [†]	56	37	7	40	47	9	3
Catholique romaine	49 [*]	43 [*]	7	37 [*]	51 [*]	8 [*]	3
Église unie	57	37	6	41	50	6 [*]	2 ^E
Anglicane	54	41	6 ^E	41	49	7 [*]	3 ^E
Presbytérienne	57	37	6 ^E	48 [*]	44	5 ^{E*}	3 ^E
Luthérienne	56	38	6 ^E	36	51	8 ^E	3 ^E
Baptiste	52	40	8 ^E	39	48	10	2 ^E
Orthodoxe orientale	49 [*]	44	8 ^E	33 [*]	58 [*]	7 ^E	F
Juive	49	46	4 ^E	48	42	5 ^{E*}	F
Islamique (musulmane)	45 [*]	41	14 [*]	34 [*]	53 [*]	8	4 ^E
Bouddhiste	38 [*]	53 [*]	9 ^E	28 [*]	56 [*]	7 ^E	7 ^E
Hindoue	40 [*]	47 [*]	12 ^E	29 [*]	58 [*]	7 ^E	F
Sikhe	46	46	8 ^E	25 [*]	59 [*]	12 ^E	F
Témoins de Jéhovah	42 [*]	48 [*]	9 ^E	20 [*]	57	16 ^E	F
Pentecôtiste	63	29	8 ^E	37	47	10 ^E	F
Autre	53 [*]	39 [*]	7	38	51 [*]	8 [*]	2
Orientation sexuelle³							
Hétérosexuel [†]	53	40	7	38	50	8	3
Homosexuel	47	43	10 ^E	40	46	11 ^E	F
Bisexuel	45 [*]	40	16 ^{E*}	38	39 [*]	16 ^{E*}	5 ^E
Incapacité							
Aucune [†]	54	39	6	40	50	7	2
Oui	46 [*]	42 [*]	11 [*]	33 [*]	50	11 [*]	5 [*]
Incapacité physique	46 [*]	43 [*]	11 [*]	33 [*]	51	10 [*]	5 [*]
Incapacité mentale-cognitive	41 [*]	44 [*]	14 [*]	31 [*]	48	15 [*]	6 [*]

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

[†] catégorie de référence

1. Le calcul des proportions exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir.

2. Les répondants pouvaient déclarer appartenir à plus d'un groupe.

3. Exclut les répondants de moins de 18 ans, puisque la question sur l'orientation sexuelle ne leur a pas été posée.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent dans le présent tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 4
Sentiment de sécurité, selon certaines expériences de victimisation, Canada, 2014

	Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir ¹			Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité			
	Tout à fait en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas très ou pas du tout en sécurité	Très satisfait	Plutôt satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait ou très insatisfait
Antécédents de victimisation							
Victimisation au cours des 12 derniers mois							
Non†	54	39	6	40	50	7	2
Oui	45*	43*	12*	29*	52	14*	5*
Victime de violence							
Une fois	43*	42	15*	30*	48	14*	8*
Deux fois et plus	41*	40	19*	26*	40*	23*	9 ^{E*}
Victime d'un crime contre les ménages							
Une fois	45*	42*	12*	27*	53*	14*	5*
Deux fois et plus	38*	47*	15*	19*	51	20*	9*
Incident de victimisation le plus grave							
Agression sexuelle	27*	47	25*	26*	41*	25*	8 ^{E*}
Vol qualifié	35 ^{E*}	46	20 ^{E*}	23 ^{E*}	47	13 ^E	17 ^{E*}
Voies de fait	50	39	11*	31*	48	12*	8 ^{E*}
Introduction par effraction	38*	44	17*	20*	57*	15*	7 ^{E*}
Vol	46*	43*	10*	30*	52	13*	4*
Vandalisme	47*	41	10 ^{E*}	31*	54	10*	3 ^{E*}
Victime de violence conjugale (au cours des cinq années précédentes)²							
Non†	55	39	6	39	50	8	3
Oui	53	37	10*	38	44*	11*	6 ^{E*}
Au cours des 12 derniers mois	44*	38	18 ^{E*}	32	47	12 ^E	F
Pas au cours des 12 derniers mois	57	36	6 ^E	41	42*	11	6 ^{E*}
Autres types de victimisation (au cours des cinq années précédentes)							
Victime de harcèlement							
Non†	53	40	7	39	50	7	2
Oui	41*	43*	15*	28*	47*	15*	9*
Au cours des 12 derniers mois	40*	44	15*	27*	47	14*	12*
Pas au cours des 12 derniers mois	41*	43	16*	29*	47*	16*	8*
Victime de cyberintimidation³							
Non†	52	41	7	39	50	8	2
Oui	48*	39	12*	37	44*	13*	6*
Victime de violence psychologique ou d'exploitation financière à l'égard des aînés⁴							
Non†	56	37	7	42	49	5	2
Oui	52	34 ^E	15 ^E	37	44	F	8 ^{E*}
Victime de discrimination							
Non†	54	39	7	40	50	7	2
Oui	41*	45*	13*	29*	49	14*	6*
Victimisation subie de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans							
Non†	53	40	7	39	50	7	2
Oui	51*	40	9*	36*	50	10*	3*
Violence physique seulement	54	39	7	37*	51	9*	3*
Violence sexuelle seulement	43*	46*	11*	35*	51	11*	3 ^E
Violence sexuelle et physique	44*	41	15*	32*	46*	14*	6*
Total de la population	52	40	7	38	50	8	3

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des proportions exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir.

2. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre et celles qui ont eu des contacts avec leur ancien conjoint (marié ou de fait) au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

3. Comprend les personnes ayant utilisé Internet au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

4. Comprend les personnes de 65 ans et plus.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent dans le présent tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 5
Sentiment de sécurité, selon certaines caractéristiques du logement et du voisinage, Canada, 2014

Certaines caractéristiques du logement et du voisinage	Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir ¹			Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité			
	Tout à fait en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas très ou pas du tout en sécurité	Très satisfait	Plutôt satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait ou très insatisfait
	pourcentage						
Propriété du logement							
Propriétaire-occupant [†]	54	39	6	39	49	8	2
Locataire	45*	42*	12*	33*	52*	9*	4*
Type de logement							
Maison unifamiliale (individuelle) [†]	56	38	6	40	49	7	2
Maison jumelée ou en rangée	46*	45*	8*	34*	52*	10*	3
Duplex	48*	39	12*	33*	52	10	5 ^{E*}
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	43*	43*	14*	31*	53*	9*	5*
Appartement dans un immeuble de cinq étages et plus	38*	48*	14*	35*	52	9*	3 ^E
Autre	58	35	6 ^E	38	48	7 ^E	5 ^{E*}
Emplacement du logement²							
Région métropolitaine de recensement (RMR) [†]	48	43	8	36	51	9	3
Agglomération de recensement (AR)	56*	37*	7*	40*	49	7*	2
Région autre qu'une RMR/AR	66*	29*	4*	45*	46*	6*	2
Proportion de résidents du voisinage qui vivent en appartement³							
Faible [†]	62	35	3	43	47	6	2
Moyenne	53*	40*	7*	38*	50*	8*	2
Élevée	41*	46*	13*	33*	52*	10*	4*
Proportion de familles monoparentales dans le voisinage³							
Faible [†]	61	35	4	44	47	6	2
Moyenne	53*	40*	7*	38*	50*	8*	3*
Élevée	41*	45*	13*	31*	53*	10*	4*
Proportion d'immigrants récents dans le voisinage³							
Faible [†]	62	33	5	43	47	7	2
Moyenne	52*	41*	7*	39*	50*	8*	2
Élevée	41*	46*	12*	30*	54*	10*	4*
Proportion de résidents du voisinage appartenant à un groupe de minorités visibles³							
Faible [†]	63	32	4	43	47	6	2
Moyenne	51*	41*	7*	38*	50*	8*	3
Élevée	41*	46*	12*	31*	54*	10*	4*
Proportion de ménages propriétaires dans le voisinage³							
Faible [†]	43	44	13	33	52	10	4
Moyenne	53*	40*	7*	38*	50	8*	3*
Élevée	59*	37*	4*	41*	49*	7*	2*
Proportion de familles du voisinage vivant sous le seuil de faible revenu^{3,4}							
Faible [†]	58	37	5	42	48	7	2
Moyenne	52*	41*	6*	38*	50*	8	3*
Élevée	44*	43*	13*	32*	52*	9*	4*
Proportion de résidents du voisinage habitant à la même adresse que cinq ans auparavant³							
Faible [†]	44	45	11	33	53	10	4
Moyenne	52*	40*	8*	37*	50*	8*	3*
Élevée	60*	36*	4*	43*	48*	7*	2*

^E à utiliser avec prudence

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des proportions exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir.

2. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

3. Le voisinage correspond au secteur de recensement dans les RMR et dans les AR les plus importantes. Dans les autres régions, le voisinage correspond à la subdivision de recensement (municipalité). Une proportion faible correspond au quartile inférieur, alors qu'une proportion élevée correspond au quartile supérieur.

4. Exclut les données des territoires.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent dans le présent tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau 6
Sentiment de sécurité, selon certaines perceptions du voisinage et de la communauté, Canada, 2014

Certaines perceptions du voisinage et de la communauté	Sentiment de sécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir ¹			Sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité			
	Tout à fait en sécurité	Plutôt en sécurité	Pas très ou pas du tout en sécurité	Très satisfait	Plutôt satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait ou très insatisfait
	pourcentage						
Voisinage perçu comme étant une communauté accueillante							
Oui [†]	54	40	6	39	50	7	2
Non	34 [*]	41	25 [*]	19 [*]	50	19 [*]	11 [*]
Sentiment d'appartenance à la communauté locale							
Très fort [†]	66	29	5	51	42	5	2
Plus ou moins fort	50 [*]	43 [*]	7 [*]	36 [*]	53 [*]	8 [*]	2
Faible	42 [*]	45 [*]	12 [*]	28 [*]	53 [*]	13 [*]	5 [*]
Sans opinion	50 [*]	35	12 ^{E*}	30 [*]	52 [*]	6 ^E	4 ^{E*}
Confiance envers les gens du voisinage							
On peut leur faire confiance [†]	60	36	4	45	47	5	2
On peut leur faire plus ou moins confiance	41 [*]	48 [*]	10 [*]	27 [*]	57 [*]	12 [*]	3 [*]
On ne peut pas leur faire confiance	31 [*]	45 [*]	23 [*]	17 [*]	54 [*]	17 [*]	10 [*]
Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel							
Très probable [†]	57	37	5	43	47	7	2
Plutôt probable	43 [*]	46 [*]	10 [*]	28 [*]	57 [*]	11 [*]	4 [*]
Improbable	40 [*]	46 [*]	13 [*]	26 [*]	50	13 [*]	10 [*]
Vient juste d'emménager dans le voisinage	55	31	12 ^{E*}	30 [*]	50	10 ^E	F
Confiance envers la police							
Une grande confiance [†]	59	35	5	49	45	4	1
Une certaine confiance	46 [*]	45 [*]	9 [*]	29 [*]	56 [*]	10 [*]	3 [*]
Très peu ou aucune confiance	49 [*]	37	13 [*]	25 [*]	44	17 [*]	12 [*]
Niveau de criminalité dans le voisinage²							
Moins élevé qu'ailleurs au Canada [†]	58	37	5	43	49	6	2
À peu près le même qu'ailleurs au Canada	36 [*]	50 [*]	14 [*]	25 [*]	56 [*]	14 [*]	4 [*]
Plus élevé qu'ailleurs au Canada	25 [*]	45 [*]	29 [*]	15 [*]	47	21 [*]	15 [*]
Présence de désordre social ou physique							
Non [†]	63	33	3	46	47	4	1
Oui	44 [*]	45 [*]	11 [*]	31 [*]	53 [*]	11 [*]	4 [*]
Des soirées ou des voisins bruyants	38 [*]	49 [*]	12 [*]	27 [*]	54 [*]	13 [*]	5 [*]
Des gens qui traînent dans les rues	31 [*]	51 [*]	17 [*]	22 [*]	53 [*]	16 [*]	7 [*]
Des déchets ou des ordures qui traînent	38 [*]	48 [*]	13 [*]	27 [*]	53 [*]	13 [*]	5 [*]
Du vandalisme ou des graffitis	39 [*]	47 [*]	14 [*]	27 [*]	52 [*]	14 [*]	6 [*]
Des gens qui consomment ou vendent des drogues	36 [*]	47 [*]	16 [*]	26 [*]	52 [*]	14 [*]	7 [*]
Des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics	36 [*]	47 [*]	16 [*]	25 [*]	53 [*]	14 [*]	7 [*]
Des gens attaqués ou harcelés en raison de leur origine ethnique ou de leur religion	28 [*]	48 [*]	23 [*]	18 [*]	53 [*]	16 [*]	12 [*]
Total de la population	52	40	7	38	50	8	3

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des proportions exclut les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules dans leur voisinage quand il fait noir.

2. Selon la perception des répondants.

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont comprises dans le calcul des pourcentages, mais ne figurent dans le présent tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Tableau de l'encadré 2
Modèles d'analyse multivariée (régression logistique) : sentiment d'insécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, Canada, 2014

Caractéristiques sociodémographiques	Femmes	Hommes	Total de la population
	rapport de cote		
Groupe d'âge			
15 à 24 ans	1,5***	1,3***	1,4***
25 ans et plus	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Sexe			
Féminin	3,5***
Masculin	Catégorie de référence
À la retraite			
Oui	n.s.	1,6***	1,4***
Non	n.s.	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Niveau de scolarité			
Aucun diplôme universitaire	n.s.	1,2 [†]	n.s.
Diplôme universitaire	n.s.	Catégorie de référence	n.s.
Appartenance à une minorité visible			
Membre d'une minorité visible	n.s.	1,5***	1,3**
Personne n'appartenant pas à une minorité visible	n.s.	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Religion			
Religion chrétienne	1,5***	1,4***	1,4***
Religion non chrétienne (minorité religieuse)	1,2	1,8***	1,5***
Aucune religion	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Incapacité physique ou mentale (limitation d'activité)			
Oui	1,2 [†]	1,2 [†]	1,2***
Non	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Caractéristiques de victimisation			
Incident de victimisation le plus grave au cours des 12 derniers mois			
Agression sexuelle	1,5	n.s.	n.s.
Introduction par effraction	2,1**	n.s.	n.s.
Autre crime	1,2	n.s.	n.s.
N'a pas été victime	Catégorie de référence	n.s.	n.s.
Victime de discrimination au cours des cinq années précédentes			
Oui	1,2 [†]	n.s.	1,1 [†]
Non	Catégorie de référence	n.s.	Catégorie de référence
Caractéristiques du voisinage			
Lieu de résidence¹			
Région métropolitaine de recensement (RMR)	1,9***	1,6***	1,7***
Agglomération de recensement (AR)	1,6***	1,3**	1,5***
Régions rurales et petites villes (régions autres qu'une RMR ou une AR)	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Connaissance des résidents dans le voisinage			
Connaît quelques résidents ou aucun résident	1,3**	n.s.	n.s.
Connaît de nombreux résidents	1,2 [†]	n.s.	n.s.
Connaît la plupart des résidents du voisinage	Catégorie de référence	n.s.	n.s.
Voisins dignes de confiance			
Non	1,7***	1,9***	1,8***
Un peu	1,4***	1,5***	1,5***
Oui	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Sentiment d'appartenance à la communauté			
Faible	1,4***	1,7***	1,6***
Moyen	1,6***	1,7***	1,7***
Fort	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Probabilité que les voisins alertent la police s'ils étaient témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel			
Plus ou moins probable	1,3***	1,3***	1,3***
Très probable	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Confiance envers la police			
Une certaine confiance ou peu de confiance	1,4***	1,3***	1,3***
Une grande confiance	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Présence de désordre social perçu dans le voisinage			
Oui	1,6***	1,8***	1,7***
Non	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Niveau de criminalité dans le voisinage			
Plus élevé qu'ailleurs au Canada	2,6***	2,8***	2,7***
À peu près le même qu'ailleurs au Canada	2,2***	2,0***	2,1***
Moins élevé qu'ailleurs au Canada	Catégorie de référence	Catégorie de référence	Catégorie de référence

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau de l'encadré 2 — fin
Modèles d'analyse multivariée (régression logistique) : sentiment d'insécurité en marchant seul dans le voisinage quand il fait noir, Canada, 2014

Caractéristiques sociodémographiques	Femmes	Hommes	Total de la population
	rapport de cote		
Proportion de la population du voisinage ayant immigré au cours des 10 dernières années			
Élevée	1,3 ^{***}	n.s.	1,2 ^{**}
Moyenne ou faible	Catégorie de référence	n.s.	Catégorie de référence
Proportion de ménages comptant une famille monoparentale dans le voisinage			
Élevée	n.s.	1,3 ^{***}	1,2 ^{***}
Moyenne ou faible	n.s.	Catégorie de référence	Catégorie de référence
Proportion de ménages propriétaires de leur logement dans le voisinage			
Élevée	n.s.	0,8 ^{***}	n.s.
Moyenne ou faible	n.s.	Catégorie de référence	n.s.
Proportion d'appartements parmi tous les logements dans le voisinage			
Faible	0,8 ^{***}	n.s.	0,8 ^{***}
Moyenne ou élevée	Catégorie de référence	n.s.	Catégorie de référence

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,001)

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

n.s. non significatif, retiré du modèle.

Note : Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section « Méthodes pour l'analyse multivariée ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.